

VILLE DE LEFFRINCKOUCKE
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MARDI 29 JUIN 2021

PROCÈS-VERBAL

Le 22 juin 2021, convocation du Conseil Municipal a été adressée à chacun des membres pour le 29 juin 2021, afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire,
O. RYCKEBUSCH



CONSEIL MUNICIPAL DE LEFFRINCKOUCKE

L'an deux mille vingt et un, le 29 juin à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à huis clos, à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Olivier RYCKEBUSCH, Maire**

Présents : S. DZIKOWSKI, G. HOEDT, M. LEMATRE, M. LILLIO, V. BOURGOIS, R. ELHOJJAJI, D. MARSCHAL, adjoints

J. LOPEZ, E. RICHARD, S. THOMAS, JP. GOKELAERE, S. LESTAVEL, L. MARCANT, R. DANIEL, M. COEUGNET, G. COLIN, C. D'HORDAIN, M. PEDRETTI, F. LAILLANT, C. DEHAESE, JP. MOUGEL, conseillers

Excusés ayant donné pouvoir : P. STRUK à J. LOPEZ, B. ETCHEVERRY à M. COEUGNET, D. BUGE à M. LEMATRE, N. HENNI à M. PEDRETTI, P. BERTELOOT à JP. MOUGEL

Secrétaire de séance : G. COLIN

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 avril 2021.**
- **Modification du tableau des effectifs communaux.**
- **Régime indemnitaire.**
- **Charte du temps de travail.**
- **Convention création d'un plateau surélevé Département du Nord/CUD/Ville de Leffrinckoucke.**
- **Modification du règlement intérieur du conseil municipal.**
- **Dissolution de l'Association Foncière de Remembrement (AFR).**
- **Convention relative au déploiement d'un espace numérique de travail dans les écoles du 1^{er} degré.**
- **Mise en place ALSH août 2021.**
- **Allocation sportive.**
- **Modification des tarifications.**
- **Convention de coordination en matière de police municipale.**
- **Vente de biens.**

Délibération n° 0_1

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 avril 2021 est soumis à l'approbation des membres de l'assemblée.

Le conseil municipal, à l'unanimité
APPROUVE celui-ci.

Délibération n° 1_1

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX.

Le tableau des effectifs doit être modifié afin de prendre en compte les mouvements repris ci-dessous.

Fermetures de postes au 1^{er} juillet 2021, après avis favorable du comité technique du 3 juin 2021 :

1 poste ATSEM principal 1^{ère} classe temps non complet
1 poste ATSEM principal 1^{ère} classe temps complet
1 poste agent de maîtrise temps non complet
1 adjoint technique principal 2^{ème} classe temps complet
1 adjoint technique principal 1^{ère} classe temps complet
2 adjoints techniques temps complet
1 adjoint technique temps non complet
2 brigadiers temps complet
1 professeur d'enseignement artistique hors classe temps complet
1 professeur de musique emploi spécifique temps non complet
1 professeur de musique emploi spécifique temps complet
1 assistant à l'enseignement artistique temps non complet
1 opérateur des APS temps complet

Créations de postes, pour les besoins des services, au 1^{er} juillet 2021 :

2 adjoints administratifs temps complet
1 adjoint technique temps non complet
2 assistants d'enseignement artistique temps complet.

Le conseil municipal, à la majorité des voix exprimées (3 contre : P. BERTELOOT, C. DEHAESE, JP. MOUGEL, 4 abstentions : C. D'HORDAIN, M. PEDRETTI, F. LAILLANT, N. HENNI) ACCEPTE la fermeture et la création des postes au 1^{er} juillet 2021.

C. DEHAESE : « *Pour la création des postes, j'aurais voulu savoir pour quels services, pour quel travail ?* »

D. MARSCHAL : « *Je vais apporter la précision.* »

C. DEHAESE : « *Quels sont les coefficients ? Et à quelle commission c'est passé ?* »

D. MARSCHAL : « *Ça ne fait pas l'objet de commission comme nous avons l'habitude d'en faire comme d'autres commissions comme enfance-jeunesse, mais il s'agit ici donc en fait pour les deux adjoints administratifs temps complet, nous avons deux agents stagiaires au Fort des Dunes qui ont été titularisés, pour l'adjoint technique temps non complet, il s'agit d'un agent d'entretien, stagiairisé aussi, enfin non, qui était contractuel et qu'on a gardé et titularisé, et deux assistants d'enseignement artistique temps complet pour l'école de musique.* »

O. RYCKEBUSCH : « *Alors je vais apporter quelques petites précisions, bien évidemment le tableau des effectifs c'est un mouvement qui est répétitif dans la fonction publique territoriale puisqu'il y a des échelons, il y a des catégories, il y a des grades, catégorie C, catégorie B, catégorie A, dedans il y a des grades. Par exemple adjoint administratif, principal, deuxième classe, et pareil pour tous les grades. Là on parle bien effectivement de personnes qui auraient pu prendre des grades et des personnes qui ont été stagiairisées par le passé, puisque c'est l'ancienne équipe municipale qui a fait le choix de les stagiairiser, et nous, on a validé le principe de fin de stagiairisation, puisqu'à la fin d'une stagiairisation il y a un choix à faire : est-ce qu'on les garde ou est-ce qu'on ne les garde pas ? Donc on a fait le choix, nous, bien évidemment parce qu'elles ont été recrutées sur des postes nécessaires, donc, nous, on a fait le choix de les titulariser. Donc ces personnes seront titularisées au 1^{er} juillet puisque la fin de stagiairisation arrive au 30 juin. Donc c'est un élément qui est commun dans la fonction publique territoriale. Voilà ce que je peux apporter sur ce dossier.* »

J.P. MOUGEL : « *Je voudrais la parole, parce que je considère que le conseil municipal n'est pas forcément une chambre d'enregistrement et, en fait, ça n'a absolument pas été préparé. On ne sait pas pourquoi tels postes sont supprimés, on ne sait pas non plus quelles sont les créations, que vont faire les assistants d'enseignement artistique qui, à priori, semblent remplacer des professeurs de musique partis en retraite, je considère que le travail du conseil municipal ne peut pas se dérouler comme cela, donc nous on va voter contre.* »

D. MARSCHAL : « *Alors je tiens à apporter une précision, M. Mougel, il ne s'agit mais vraiment pas de suppressions de postes comme je l'ai précisé avant d'aborder cette délibération. En fait chaque année, le tableau des emplois change, nécessite un petit toilettage en fonction, en effet, de créations de postes, de recrutements, prise en compte d'avancements de grade, de promotions internes et aussi de suppressions de postes dues à des départs en retraite par exemple.*

Donc voilà, ici c'est juste un toilettage du tableau qui est fait de façon régulière et auquel vous avez l'habitude d'assister au conseil municipal. Donc c'est pour cela que j'ai précisé pas de suppressions de postes. »

M. PEDRETTI : « Oui, M. le Maire, moi ma remarque porte spécifiquement sur l'école de musique, parce que je vois qu'indirectement c'est concerné par ces mouvements administratifs effectivement. Et j'aimerais qu'on en profite, peut être c'est un peu annexe, j'en ai bien conscience, mais faire un petit point. J'ai cru comprendre, enfin j'ai appris qu'à la rentrée de septembre il n'y aurait plus de cours de piano à l'école de musique. »

O. RYCKEBUSCH : « M. Pedretti, je vous arrête tout de suite, cela ne fait pas partie de l'ordre du jour, donc je ne répondrai pas à cette question là, cela ne fait pas partie de l'ordre du jour. Par contre, petit rappel tout de même, tout ce qui est actuellement sur les carrières et les échelons a été validé en comité technique. Le comité technique est une instance, vous le savez bien, dans laquelle les organisations syndicales siègent. Donc c'est quelque chose de très transparent. Maintenant, on va rester quand même sur l'ordre du jour donc je ne dévierai pas M. Pedretti. Est-ce que vous avez une autre question ? »

M. PEDRETTI : « D'accord. Si vous permettez simplement, je termine mon propos. J'ai été prudent, j'ai dit que ce n'était effectivement pas directement lié, mais ça l'est indirectement quand même puisqu'il y a des mouvements de personnel, M. Mougel l'a bien signalé, un professeur de musique emploi spécifique temps non complet, deux assistants d'enseignement artistique temps complet, donc c'est indirectement lié. Et la question que pose mon collègue M. Mougel est tout à fait juste, à quoi vont-ils servir alors même que les activités visiblement vont être supprimées sur l'école de musique ? Voilà il y a un manque d'information sur ce sujet. »

O. RYCKEBUSCH : « Il n'y a pas de manque d'information, donc je vous entends, je vous ai entendu, vraisemblablement il y a un manque de connaissance de votre part sur les sujets. Donc je vous demanderai de faire attention quand vous prenez la parole parce que ce sont quand même des sujets importants qui pourraient prêter à confusion. Donc y a-t-il d'autres questions ? »

C. D'HORDAIN : « Oui M. le Maire, merci. Je voulais avoir une petite information, enfin obtenir une petite information. Quelle différence on peut faire entre un professeur de musique emploi spécifique à temps complet et un assistant d'enseignement artistique à temps complet ? »

O. RYCKEBUSCH : « Vous ne savez pas ? Je suis surpris. Eh bien c'est simple, un professeur d'enseignement artistique fait 16 heures par semaine, et un assistant fait 16 heures et ce n'est pas du tout la même catégorie d'emploi. »

C. D'HORDAIN : « M. le Maire, si je peux me permettre, le professeur fait 16 heures et l'assistant 20 heures. »

O. RYCKEBUSCH : « Donc excusez-moi, c'est parce que vous m'intimidez Mme D'Hordain. Donc je répète : le professeur fait 16 heures et l'assistant d'enseignement artistique fait 20 heures. Il y en a un qui est sur une catégorie B, l'autre est sur une catégorie A. »

C. D'HORDAIN : « D'accord, si je comprends bien, l'assistant d'enseignement est sur une catégorie B alors que le professeur une catégorie A ? »

O. RYCKEBUSCH : « Oui, et alors ? »

C. D'HORDAIN : « Ce n'est pas tout à fait le même salaire, vous êtes bien d'accord avec moi ? »

O. RYCKEBUSCH : « Vous m'excuserez mais à l'école de musique ce sont essentiellement des catégories B. »

C. D'HORDAIN : « Oui, mais enfin ceci dit, il y a deux personnes qui s'en vont, deux professeurs qui s'en vont et vous remplacez par deux catégories B. »

O. RYCKEBUSCH : « Non ça n'a rien à voir. On remplace les profs qui manquent ça n'a rien à voir. On a le choix, vous savez, dans la fonction publique, pour une mission égale, par exemple, dans l'éducation sportive notamment, par exemple tiens chez les maîtres nageurs, c'est un domaine que je connais un petit peu. Eh bien chez les maîtres nageurs on peut embaucher des personnes qui seront sur le grade d'opérateur, vous savez ce n'est pas tout à fait le même tarif. Mais on peut embaucher aussi des gens qui sont sur le grade d'éducateur, ce n'est pas tout à fait le même tarif, et on peut aussi embaucher des gens sur la filière conseiller alors là, ce n'est pas du tout le même tarif !

Vous savez, on a une équipe technique ici, à la mairie, je le dis souvent, qui sont d'excellents techniciens, il ont fait des jurys ; des jurys où il y a eu un certain nombre de personnes qui se sont proposées des catégories B et des catégories A, parce que sur ces fonctions là, j'imagine que vous le savez, on ne peut pas embaucher des catégories C, c'est le cadre d'emploi, et de ces jurys sont ressorties deux sélections, les deux qu'on vous a proposées. Voilà, ça s'est fait en toute transparence. Et comme moi j'ai entièrement confiance en ma Directrice Générale des Services et à notre Directrice des Ressources Humaines, pour moi il n'y a aucun souci là-dessus. Donc les deux sont en capacité de pouvoir enseigner la musique, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas laisser la chance à quelqu'un qui n'est pas non plus professeur, mais qui est assistant d'enseignement artistique ? Et je vous rappellerai, Mme D'Hordain, parce que cela fait quand même longtemps que vous êtes dans l'équipe municipale, j'imagine que vous savez de quoi est composée l'école de musique, donc j'espère ne pas vous apprendre qu'il n'y a pas que des professeurs de musique à l'école de musique, voilà. »

D. MARSCHAL : *« Excusez-moi, est-ce que je peux prendre la parole M. le Maire. Je voulais aussi apporter une précision, c'est que deux assistants, c'est deux fois 20 heures, si je calcule bien ça fait 40 heures. Deux professeurs : deux fois seize : 32, nous avons en l'occurrence 8 heures supplémentaires d'enseignement artistique octroyées pour les élèves, et ça je pense que c'est une belle avancée Mme D'Hordain. »*

C. D'HORDAIN : *« Permettez-moi de vous dire que je n'en disconviens absolument pas, moi je parlais simplement de rémunération, à savoir qu'on va demander peut être à ces personnes qui sont assistantes de faire exactement le même travail que les professeurs. »*

O. RYCKEBUSCH : *« Mme D'Hordain, je pense que vous faites un amalgame. C'est parce que vous ne connaissez pas la fonction publique territoriale et je n'en disconviens pas, je veux dire tout le monde n'a pas l'avantage de bosser dans une collectivité, en tout cas moi j'y travaille, et on a l'avantage, qu'autour de la table il y a des personnes dans les domaines de ces délégations là connaissent. Vous m'excuserez, c'est clair, dans la filière musicale notamment, on peut venir employer des assistants ou des professeurs, ce n'est pas une question de rémunération, ce sont des cadres d'emploi, c'est catégorie B, catégorie A. Ce sont déjà des salaires intéressants, ce n'est pas ça qu'on a recherché nous. Nous on recherchait des personnes avec des compétences et de la motivation. Les personnes sont venues, elles étaient plusieurs, elles ont assistées à des jurys et maintenant peut être même qu'il n'y avait qu'un professeur et que des AES. Dans ces cas là qu'est-ce qu'on fait ? On ne prend qu'un professeur et on ne prend pas d'AES ? Donc écoutez, nous on souhaité recruter deux personnes, on a recruté deux personnes pour que le service continue à l'école de musique, parce que nous sommes pour la culture notamment musicale. Il n'y a aucun souci là-dessus. »*

Délibération n° 1_2 **RÉGIME INDEMNITAIRE.**

Le conseil municipal,

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu la circulaire NOR: RDFS1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu la circulaire DGCL/DGFP du 3 avril 2017,

Vu la délibération du conseil municipal du 20 juin 2017

Vu l'avis du Comité Technique en date du 3 juin 2021 relatif à la révision du régime indemnitaire des agents de la commune de Leffrinckoucke,

Monsieur Le Maire expose que la révision du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale au nom du principe de parité découlant de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) tenant compte du niveau d'expertise et de responsabilité du poste occupé mais également de l'expérience professionnelle (part fixe, indemnité principale fixe du dispositif) ;

- d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) (part variable).

Dans ce cadre, M le Maire informe qu'une réflexion a été engagée visant à refondre le régime indemnitaire des agents de la commune de Leffrinckoucke, et réexaminer l'IFSE et le CIA afin de remplir les objectifs suivants : prendre en compte les évolutions réglementaires, prendre en compte la place des agents dans l'organigramme et reconnaître les spécificités de certains postes, favoriser une équité entre filières.

Il explique que la révision du régime indemnitaire exige que, dans chaque cadre d'emplois, les emplois soient classés dans des groupes en prenant en compte la nature des fonctions (encadrement, pilotage, conception...), les sujétions et la technicité liées au poste. A chaque groupe est associé un plafond indemnitaire déterminé pour chaque part (IFSE et CIA).

La mise en place de ce dispositif indemnitaire nécessite ainsi :

- d'en définir la date d'effet et les bénéficiaires,
- de déterminer les groupes de fonctions en fixant les plafonds maxima de versement afférents à ces groupes et de répartir les emplois de la collectivité au sein de ceux-ci,
- d'en préciser les conditions d'attribution et de versement (périodicité, maintien en cas d'absence, réexamen...).

Enfin, il précise que ce régime indemnitaire va se substituer à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu par les textes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

1/ Date d'effet et bénéficiaires

- de mettre en œuvre l'IFSE et le CIA, à compter du **1^{er} juillet 2021** et au vu des dispositions réglementaires en vigueur, au profit des agents territoriaux de la collectivité relevant des cadres d'emplois visés dans les tableaux indiqués dans le point 2

Le RIFSEEP (IFSE et CIA) est attribué aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel. Ce régime indemnitaire sera également appliqué aux agents non titulaires de droit public relevant de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 et occupant un emploi au sein de la commune

Le montant individuel attribué au titre de l'IFSE, et le cas échéant au titre du CIA, sera librement défini par l'autorité territoriale, par voie d'arrêté individuel, dans la limite des conditions prévues par la délibération.

2/ Détermination des groupes de fonctions, de leurs montants maxima et répartition des emplois de la collectivité au sein de ceux-ci

- de retenir comme plafonds de versement de l'IFSE et du CIA ceux afférents aux groupes de fonctions déterminés par les services de l'Etat et d'appliquer les évolutions ultérieures de ces montants de référence en précisant que ces montants plafonds sont établis pour un agent à temps complet et qu'ils seront réduits au prorata de la durée effective du temps de travail pour ceux exerçant leur activité à temps partiel ou à temps non complet.

Dans la collectivité les cadres d'emplois concernés sont les attachés territoriaux, les rédacteurs territoriaux, les adjoints administratifs territoriaux, les techniciens territoriaux, les agents de maîtrise territoriaux, les adjoints techniques territoriaux, les animateurs territoriaux, les adjoints d'animation territoriaux, les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, les assistants socio-éducatifs territoriaux, les adjoints du patrimoine territoriaux, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, les agents sociaux territoriaux, les éducateurs territoriaux de jeunes enfants.

de répartir ainsi qu'il suit les emplois susceptibles d'être occupés au sein de notre collectivité entre les groupes de fonctions prévus par le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014

Groupe cadre d'emplois / critères	A1	A2	A3	A4
fonction	direction de la collectivité, DGS	direction d'un pôle, responsable d'un ou plusieurs services	responsable d'une structure ou coordination d'un service	expertise, sujétions
Groupe cadre d'emplois / critères	B1	B2	B3	
fonction	responsable d'un ou plusieurs services et encadrant	coordination d'un service ou d'une équipe Cadre ayant une technicité particulière	responsabilité liée à l'utilisateur Expertise ou maîtrise d'une compétence rare	
Groupe cadre d'emplois / critères	C1	C2		
fonction	encadrement ou coordination d'une équipe, suppléance d'un responsable de service Maîtrise d'une compétence rare	fonctions opérationnelles d'exécution Responsabilité liée à l'utilisateur		

3/ conditions d'attribution et de versement de l'IFSE et du CIA

- de fixer les attributions individuelles d'IFSE à partir du groupe de fonctions et selon les sujétions liées à l'emploi occupé et l'expérience professionnelle acquise par l'agent bénéficiaire.

- de convenir que l'IFSE fera l'objet d'un réexamen en cas de changement de fonctions, au moins tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent, en cas de changement de grade à la suite d'une promotion.

- de fixer les attributions individuelles du CIA à partir du groupe de fonctions et selon la valeur professionnelle et de l'investissement de l'agent appréciés lors de l'entretien professionnel selon les critères de la fiche d'entretien professionnel validée en comité technique.

Le C.I.A n'est pas obligatoire. Son versement sera conditionné cumulativement par les impératifs budgétaires et les résultats de l'entretien professionnel. Le montant maximal du CIA est fixé par arrêté, son application annuelle individuelle peut varier entre 0 et 100 % de rappeler que les éléments ci dessus (IFSE et CIA) se traduiront dans le montant déterminé individuellement par voie d'arrêté pris par M. le Maire.

- de verser l'IFSE et le CIA *mensuellement* sur la base d'un douzième du montant annuel individuel attribué. Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

- de fixer les règles de versement de l'IFSE et du CIA aux agents absents dans les conditions suivantes et pour les cas suivants :

pendant les congés annuels, les congés maternité, paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption, le versement de l' I.F.S.E est maintenu intégralement.

En revanche, l' I.F.S.E et le CIA seront suspendus si l'agent bénéficiaire est absent pour raison de santé, proportionnellement au nombre de jours non travaillés, au delà de cinq jours ouvrés d'absence, par année civile.

En outre, l' I.F.S.E et le CIA pourront être diminués ou supprimés en cas de sanction disciplinaire.

D'inscrire chaque année les crédits correspondants au budget de l'exercice courant.

Le conseil municipal, à la majorité des voix exprimées (3 abstentions : P. BERTELOOT, C. DEHAESE, JP. MOUGEL)

ACCEPTÉ les dispositions reprises ci-dessus.

D. MARSCHAL : *« Je veux préciser qu'en fait c'est une belle avancée qu'on a fait au niveau des ressources humaines, parce qu'avant les contractuels n'étaient pas concernés par ce régime indemnitaire. Donc là c'est une nouveauté, les contractuels sont concernés par ce réexamen du régime indemnitaire. »*

O. RYCKEBUSCH : *« Merci Mme Marschal pour cette précision importante et, vous l'avez tous compris, dans la fonction publique des contractuels peuvent rester là longtemps. Longtemps ça peut aller d'un an, deux ans, trois ans, quatre ans et pour certains beaucoup plus que ça. Il y a des mairies qui font le choix de ne pas venir reconnaître des régimes indemnitaires pour les contractuels parce qu'ils sont contractuels. Pour moi c'est discriminatoire. Donc on a souhaité pouvoir associer dans cette démarche de régime indemnitaire, de nouveau régime indemnitaire, les contractuels. Et je trouve, tu as raison de le signifier et de le rappeler, c'est une réelle avancée. »*

Délibération n° 1_3

CHARTRE DU TEMPS DE TRAVAIL.

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, et notamment son article 47 fixant l'obligation de durée légale de travail à 1607 heures annuelles,

Considérant cette mesure doit entrer en application au plus tard le 1^{er} janvier 2022,

Considérant que les agents municipaux à temps plein ont une durée de travail hebdomadaire de 37h30, et que cette durée répond aux exigences de la loi,

Considérant le travail engagé avec les organisations syndicales sur la rédaction d'une charte portant sur le temps de travail, sur les absences et les congés, depuis 2019,

Vu l'avis du comité technique du 3 juin 2021,

Le conseil municipal, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer à compter du 1^{er} janvier 2022 un temps de travail hebdomadaire de référence et les droits à congés et à réductions de temps de travail générés en application de ce temps hebdomadaire, soit 37h30 générant en sus des congés légaux, 15 jours de récupération de temps de travail,

DÉCIDE d'acter la charte élaborée en partenariat avec les organisations syndicales,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la charte du temps de travail

D. MARSCHAL : *« Je tiens à préciser que dans le cadre de cette réforme, un travail de réflexion a été mené conjointement avec les organisations syndicales et les services de la collectivité afin d'aboutir à une mise en œuvre de la réforme à compter du 1^{er} janvier 2022.*

Ce travail a été entrepris dès février 2019, sous l'ancienne mandature, il est arrivé à son terme lors du comité technique du 3 juin, soit près de deux ans et demi de travail. Un travail que je tiens à souligner, un travail de qualité, un travail de longue haleine, et qui aurait pu être un peu écourté, mais avec la crise sanitaire cela a pris un peu plus de temps. »

M. PEDRETTI : « Oui alors deux choses. J'avoue ne pas avoir bien compris l'objectif de cette charte. Je sais qu'une loi oblige un petit peu à réévaluer le temps de travail ou en tout cas à le préciser dans les collectivités. Alors c'est cela l'objectif ? Vous avez fait le constat que visiblement il y avait un problème de temps de travail ? J'aimerais avoir des précisions là-dessus, laissez-moi finir M. le Maire s'il vous plaît. Et deuxième question plus précise, j'ai vu, page 2, qu'une nouvelle procédure est proposée aux salariés en cas d'absence. Je lis rapidement : l'agent rempli sa feuille en cas d'absence, il doit faire valider cette absence par son chef de service, et également par l'autorité territoriale, donc si je comprends bien, il y a maintenant une double validation administrative et l'autorité territoriale ce sont les adjoints ou le maire ? »

O. RYCKEBUSCH : « Non, l'autorité territoriale c'est la Directrice Générale des Services, M. Pedretti. C'est le chef de service et l'autorité qui est Mme Veillon, donc ne soyez pas inquiet. Donc concernant maintenant la charte du temps de travail, eh bien écoutez, vous le savez, c'est malheureusement la loi. La loi impose maintenant, elle a été tolérante pendant des années, maintenant la loi impose un an après la mise en place du 1^{er} conseil municipal, donc de mémoire c'était le 5 juillet dernier, donc avant le 5 juillet qui arrive dans quelques jours il faut absolument qu'on puisse signifier les choses très clairement puisque c'est une charte qui nous est imposée. La charte dit tout simplement que dans la fonction publique territoriale, et vous savez qu'il y avait des disparités importantes entre les collectivités, il y avait des collectivités qui faisaient 1450 heures, 1490, parce qu'ils avaient des congés exceptionnels pour du carnaval, de la ducasse et tout ce que l'on peut imaginer, et le gouvernement a dit : non ! C'est 1607 heures ! C'est comme ça et tout agent doit faire 1607 heures. C'est comme ça ! Donc nous, Leffrinckoucke on avait un avantage, c'est que les agents étaient déjà à ce temps là, mais il fallait qu'on vienne quand même travailler dessus. C'est comme ça, donc il fallait qu'on puisse le signifier à un moment donné, mais ils étaient déjà..., ils ne sont pas à 35 heures ici, ils sont déjà à 37h30 par semaine, donc vous savez on était déjà..., donc ça n'a pas changé grand-chose pour eux. C'est, à mon avis, plus compliqué pour d'autres collectivités mais en tout cas pas pour eux. Donc voilà, j'espère vous avoir apporté les précisions. »

M. PEDRETTI : « Oui, vous avez répondu sur la question du temps de travail, mais je comprends bien, donc vous me confirmez que en cas d'absence, la double signature, c'est le supérieur hiérarchique et Mme Veillon, aucun élu n'intervient là-dedans ? »

O. RYCKEBUSCH : « Un élu..., alors M. Pedretti, des fois j'ai l'impression de radoter ! Non mais attendez, laissez-moi s'il vous plaît M. Pedretti ! C'est simple, vous êtes élu depuis des années, vous savez très bien qu'il y a le monde politique et il y a le monde statutaire, qu'en aucun cas un élu ne peut venir intervenir dans l'organisation même de la collectivité, ce n'est pas pour rien qu'il y a une Directrice Générale des Services. Et la commande elle est ferme, et j'ai l'avantage tout de même de connaître un tout petit peu le fonctionnement d'une collectivité territoriale, en tout cas le peu que je connais m'a permis très vite de comprendre qu'il ne fallait sûrement pas qu'il y ait d'ingérence. Donc ne vous inquiétez pas, il y a l'autorité du chef de service N+1 et de la haute autorité de la collectivité qui est donc Mme Veillon, et en aucun cas ni moi, ni les adjoints ici autour de la table. Donc il n'y a pas de souci de ce côté là. »

C. DEHAESE : « Pour cette charte de qualité j'aurais voulu savoir comment, quelle méthode vous allez mettre sur la commune pour faire le suivi ? Est-ce que vous allez faire un récapitulatif semestriel ? Et comment vous allez régler en fin d'année avec le personnel ? »

O. RYCKEBUSCH : « Non, il n'y a pas de récapitulatif de fait, il y a 1607 heures. Ils sont à 37h30 par semaine, ça a été travaillé, il y a un nombre de congés qui tombe, ça se fait..., de toute façon c'était déjà mis en place par vous par le passé. Est-ce que vous aviez mis, vous, par le passé, en place un mode de calcul ? On a la chance que ce soit vous qui aviez déjà mis en place les 37h30, c'était la même Directrice Générale des Services, il n'y a rien qui a changé. »

C. DEHAESE : « Oui, mais il y a des personnes qui vont, quand vous avez la fête de la plage ou des choses comme ça, ou des événements sur la ville, vous avez du personnel qui fait des heures en plus. »

O. RYCKEBUSCH : « Ça n'a rien à voir. Ce sont des heures ou de récupération ou des heures supplémentaires. Ça c'est en dehors du temps de travail. La loi l'autorise et puis c'est toujours quelque part intéressant pour les agents et ça se fait toujours en bonne discussion. C'est à dire que : qui souhaite effectivement donner un coup de main car on a besoin de renfort ? Qui souhaite intervenir ou pas ? Celui qui ne veut pas, eh bien il ne fait pas ! Mais il y a toujours des volontaires pour faire un peu d'heures supplémentaires. »

C. DEHAESE : « *Donc les personnes arriveront justement à 1607 heures, ils ne dépasseront pas ?* »

O. RYCKEBUSCH : « *Non, ça n'a rien à voir. 1607 heures c'est le temps de travail. Tout ce qui est en heures supplémentaires c'est une autre clause.* »

C. DEHAESE : « *J'avais bien compris mais vous allez avoir certainement des dépassements ou alors en dessous. Alors comment vous faites ?* »

O. RYCKEBUSCH : « *En fait je ne comprends pas votre question.* »

C. DEHAESE : « *Les personnes qui n'auront pas atteint les 1607 heures.* »

O. RYCKEBUSCH : « *Pourquoi voudriez-vous qu'elles n'atteignent pas les 1607 heures ?* »

C. DEHAESE : « *Vous pouvez avoir des absences ou des choses comme ça.* »

O. RYCKEBUSCH : « *Non, s'ils sont absents, c'est : ou ils sont en maladie, ou ils sont en congés. On ne peut pas, c'est impossible de faire autrement. En fait c'est 37h30 par semaine, s'ils font 35h eh bien il faut qu'ils expliquent au service pourquoi ils ont fait 35h, et s'ils font plus c'est parce qu'il y aura eu une demande des services par rapport à des manifestations ou autre. Vous prenez les astreintes que nous avons mises en place, des fois ça nécessite un peu plus de temps parce que la dernière tempête qu'on a eu, il y a quelques jours, quand la voie verte a été complètement bloquée, il y a une équipe d'astreinte, une personne, eh bien il a fallu quatre personnes ce jour là pour rendre de suite un service de qualité à la population, pour venir mettre en sécurité le périmètre. Donc là..., mais par contre ils sont payés en plus, il n'y a pas de souci.* »

JP. MOUGEL : « *Oui, moi je précise la question de Mme Dehaese. En fait dans le document qui nous a été envoyé, il est indiqué : mise en œuvre : un décompte exact du temps de travail accompli chaque jour par agent est effectué, et en fait il y a un décompte. Donc la question de Mme Dehaese était de savoir comment est assuré le tableau de suivi des agents ?* »

D. MARSCHAL : « *Il y a un logiciel de gestion de temps de travail qui sera bientôt mis en place, en fait, pour gérer cela, qui sera d'une grande aide au service des RH. Donc ce sera une nouveauté ça aussi, enfin un logiciel.* »

O. RYCKEBUSCH : « *Parce que c'est vrai qu'à ce jour c'était un peu compliqué de gérer tout ça. Il y a quand même un petit peu d'agents, tout était fait par un agent un peu manuellement, c'était compliqué. Tandis que là, c'est vrai que c'est une vraie avancée, c'est un logiciel qui permettra à l'instant T de pouvoir savoir pour tous les agents leur état à n'importe quelle période de l'année. Donc voilà, j'espère avoir répondu à votre question M. Mougel.* »

Délibération n° 2_1

CONVENTION CRÉATION D'UN PLATEAU SURÉLEVÉ DÉPARTEMENT DU NORD/CUD/VILLE DE LEFFRINCKOUCKE.

Il y a lieu de conventionner avec le Département du Nord et la Communauté Urbaine de Dunkerque pour la création d'un plateau surélevé, l'implantation de la signalisation verticale et l'entretien ultérieur, sur la RD 302 (rue Sainte Catherine).

Le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention.

O. RYCKEBUSCH : « *Donc voilà pour la petite information, pour venir en complément de ce qui vous a été signifié par Michaël Lillio, c'est le plateau ralentisseur qui a été fait au village, à l'entrée du village. Les travaux sont terminés depuis un certain temps, pour ceux qui vont au village, c'est simplement qu'aujourd'hui on doit, à travers une convention, venir signifier les choses.* »

M. PEDRETTI : « *Non c'était juste pour sourire un peu, je m'étais demandé si vous envisagiez un autre plateau plus loin, je m'étais dit super, mais ce n'est pas encore le cas.* »

O. RYCKEBUSCH : « *Écoutez, je pense en mettre quatre ou cinq, mais on a commencé par un, on verra ce que ça donne. Et si ça ne va pas, on en mettra encore plus.* »

M. PEDRETTI : « Ce n'était pas du tout une boutade, enfin il n'y avait rien de critique là-dedans, vous le savez très bien, on en a parlé hier en réunion de quartier, intéressante d'ailleurs, effectivement le problème de la circulation dans cette rue n'est pas réglé, la vitesse de circulation. »

O. RYCKEBUSCH : « Non mais c'était de l'humour également M. Pedretti. Non, mais c'est vrai que la rue Sainte Catherine pose, et vous avez raison de le dire, d'énormes problèmes d'insécurité. Il faudra, de toute façon qu'on puisse y apporter des solutions. Vous avez bien vu hier l'inquiétude des habitants du quartier, je pense qu'il faudra qu'on réfléchisse ensemble et y apporter une solution conjointe. »

JP. MOUGEL : « Il n'y a pas eu de réunion de commission là-dessus non plus. »

O. RYCKEBUSCH : « C'est un dossier qui avait été suivi par le passé par votre équipe M. Mougel. J'imagine que vous connaissez très bien cette solution. »

JP. MOUGEL : « Oui mais je parle du conseil municipal de ce soir. »

O. RYCKEBUSCH : « Écoutez on n'est pas obligé de faire des commissions à chaque fois qu'on fait quelque chose, parce qu'on aura pas fini. Gardons les commissions pour des sujets vraiment intéressants, et ne vous inquiétez pas qu'on ne manquera pas d'en faire, et on viendra même ajouter des groupes de travail pour venir encore accroître la démocratie. »

Délibération n° 2_2

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.

Par délibération en date du 4 novembre 2020, le règlement intérieur du conseil municipal a été adopté, puis il a été modifié par délibération en date du 24 mars 2021.

Suite à des échanges avec les services de la Sous Préfecture, il est nécessaire de modifier à nouveau l'article 39.

Article 39 : bulletin municipal

Au regard de l'article L-2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est précisé qu'un espace de mille signes est réservé dans le bulletin municipal, aux conseillers n'appartenant pas à la majorité.

Il est à noter que chacun devra se référer à la législation en vigueur relative à la communication en période électorale.

Le conseil municipal, à la majorité des voix exprimées (7 contre : C. D'HORDAIN, M. PEDRETTI, F. LAILLANT, N. HENNI, P. BERTELOOT, C. DEHAESE, J-P. MOUGEL)

ADOpte le règlement intérieur ainsi modifié.

M. PEDRETTI : « Bon là évidemment, c'est un sujet qu'on a déjà abordé à plusieurs reprises mais c'est l'occasion, et je vais faire court, je serai bref, de redénoncer cette décision M. le Maire. Je veux quand même redire au public que mille signes ce n'est rien. En tout cas ce n'est pas grand-chose pour s'exprimer. Et je veux redire aussi que sous la précédente mandature nous avions plus. Donc, pour quelqu'un qui se dit favorable à la démocratie locale, là pour le coup ce n'est pas un très bon signe. »

O. RYCKEBUSCH : « M. Pedretti, vous aviez plus ? L'ancienne municipalité il y avait deux magazines. Vous aviez mille signes, c'est dans le règlement intérieur, je peux vous le ressortir si vous voulez, vous allez pouvoir le voir, il faut dire les choses quand même ! Le règlement intérieur de l'ancienne municipalité c'était mille signes, c'est marqué dedans ! C'était deux magazines ! Moi, je me suis dit je vais faire plaisir à M. Pedretti, je ne vais pas lui proposer deux magazines, je vais lui en proposer quatre. Et quatre fois mille signes, on m'excusera, mais ça fait 4000 ! Deux fois mille ça fait 2000 ! Donc, à un moment donné, il faut dire les choses M. Pedretti ! Donc maintenant, aujourd'hui par contre, s'il vous plaît, ce qui nous amène aujourd'hui à discuter ce n'est pas les mille signes, aujourd'hui c'est sur le fait que la Sous-Préfecture nous interpelle sur quiconque d'entre nous qui quitterait le groupe qu'il ait également un nombre de signes pour qu'il puisse discuter. Concernant les mille signes, on aura l'occasion, je pense, M. Mougel prochainement à en rediscuter, mais moi je suis tout à fait enclin à rediscuter. Je me suis dit, franchement M. Pedretti veut 2000 signes, mais pourquoi pas alors réfléchir à la proportionnelle ? 100 signes par élu ! Donc on réfléchira prochainement. Si ça pose problème les mille signes, moi je suis d'accord pour le faire à la proportionnelle. Mais ça, par contre, ne fait pas partie du débat M. Pedretti, donc on aura l'occasion je pense, M. Mougel, dans quelques temps de pouvoir revenir ensemble sur ce sujet. Là aujourd'hui ce que je vous demande, sur lequel on va voter maintenant c'est ce sur quoi la Sous-Préfecture nous a interpellés à savoir, je le redis, que chaque personne ici qui pourrait quitter son groupe aurait un droit d'expression écrite également. C'est sur ça qu'on a été interpellé aujourd'hui par la Sous-Préfecture. »

M. PEDRETTI : « Je n'ai rien compris à ce que vous avez dit sur la fin, mais ce n'est pas grave. Vous voulez qu'on dise les choses franchement ? Sous l'ancienne mandature, je maintiens, 1500 signes ! Quand j'envoyais un texte à 1600 jamais je n'ai eu de retour en me disant : on va couper le texte c'est 1000 signes ou rien. Vous, vous avez fait ça ! J'ai envoyé un texte qui faisait plus de 1000 signes, le retour a été : coupure de texte, un ton autoritaire, jamais ce n'est arrivé sous l'ancienne mandature ! »

O. RYCKEBUSCH : « C'est le règlement M. Pedretti. Le règlement c'est le règlement ! Maintenant le premier journal communal qu'on a fait, je me suis sacrifié pour vous ! J'ai mis 400 signes ! Les gens peuvent regarder le journal communal, j'ai mis 400 signes parce que je vous ai laissé la place ! Eh bien là, on a pris un peu la place, vous m'excuserez, mais bon c'est le rôle de la majorité et de la minorité. C'est comme ça ! Donc il y a un règlement, moi le règlement c'est le règlement, il faut l'appliquer. C'est tout et c'est comme ça ! Donc voilà. »

C. D'HORDAIN : « Oui M. le Maire, merci, je voulais quand même informer les personnes présentes au conseil municipal que mille signes ce ne sont pas mille caractères. Parce que dans les mille signes, il y a les points d'interrogation, les points d'exclamation, les virgules, les espaces et puis tout ce que l'on peut imaginer. Alors vous enlevez tout ça des mille signes, eh bien il ne reste plus grand-chose. »

O. RYCKEBUSCH : « Mme D'Hordain, je pense que, dans le public, ils savent ce que c'est que 1000 signes, ne vous inquiétez pas. Si vous le savez ils le savent aussi ! Enfin moi je ne suis pas inquiet, c'est pour ça qu'on n'a pas précisé. »

JP. MOUGEL : « Oui, bon alors, c'est moi qui suis l'auteur de ce recours auprès du Sous-Préfet et auprès du Tribunal Administratif, parce qu'effectivement, comme mes collègues du groupe de M. Pedretti, je trouvais que 1000 signes ce n'était pas beaucoup et qu'un minimum de 1500 signes apparaissait conforme à la jurisprudence. D'autre part, la formulation qui était celle qui était précédemment retenue et qui a été retoquée par le Sous-Préfet, représentant de l'État au titre du contrôle de légalité, faisait qu'il y avait, effectivement, un problème d'égalité. Quand un conseiller municipal venait à quitter le groupe majoritaire il n'avait plus le droit de s'exprimer. Mais je trouve que la formulation qui a été retenue là n'est pas encore la bonne, et par conséquent, nous voterons contre. »

Délibération n° 2_3

DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT (AFR).

L'Association Foncière de Remembrement est restée sans activité depuis plusieurs années et son bureau est arrivé au terme de son mandat le 23 mai 2017.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer sollicite le conseil municipal afin d'acter sa dissolution.

Le conseil municipal, à l'unanimité

ACTE la dissolution de l'Association Foncière de Remembrement

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires.

M. PEDRETTI : « C'est pour ma curiosité personnelle mais l'information également, c'était quoi cette association, elle consistait en quoi s'il vous plaît ? »

O. RYCKEBUSCH : « Alors j'ai procédé à des recherches, donc c'est une association qui gérait, en fait, le regroupement des terres agricoles. C'était une association qui gérait entre plusieurs agriculteurs des groupements de terres agricoles sur le territoire de Leffrinckoucke, mais depuis 2017 il n'y a plus grand-chose. Donc j'ai les statuts qui sont disponibles en ma possession, si vous voulez on peut vous les faire suivre. Donc, je ne vais pas vous lire les quelques pages, mais ce document reste disponible si vous le souhaitez. »

Délibération n° 3_1

CONVENTION RELATIVE AU DÉPLOIEMENT D'UN ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL DANS LES ÉCOLES DU 1^{ER} DEGRÉ.

Le développement du numérique éducatif dans les écoles maternelles et élémentaires constitue un objectif partagé par l'Éducation Nationale et les collectivités territoriales.

L'Environnement Numérique de Travail (ENT) est un service éducatif offrant à chaque membre de la communauté éducative un accès dédié, sécurisé et simplifié, aux informations et outils dont il a besoin pour son activité. L'ENT est un outil d'accompagnement au service de la communauté éducative et des pratiques pédagogiques, il permet également de réaliser des passerelles entre les différents cycles pour les enseignants, les élèves et leurs familles.

Le Syndicat mixte Nord-Pas de Calais numérique exerce une compétence en termes de « Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et d'usages numériques en matière éducative », il met en œuvre l'ENT dans les écoles des collectivités territoriales. Pour ce faire, il y a lieu d'autoriser M. le Maire à signer la convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention.

JP. MOUGEL : « *Si j'ai bien compris, il s'agit en fait de créer un espace numérique par enfant qui permet aux familles et à l'enfant d'avoir accès à l'information ? Et en fait, il s'agit simplement d'une adresse dédiée, d'un moyen d'accès ? Le coût total est de 179 € ? C'est bien cela, j'ai bien compris ?* »

M. LEMATRE : « *Tout à fait et on signe une convention qui est déjà en activité, c'est la convention 2020-2021. Ils ont déjà accès à l'ENT dans les écoles.* »

Délibération n° 3_2

MISE EN PLACE ALSH AOÛT 2021.

La municipalité propose de mettre en place un Accueil de Loisirs Sans Hébergement du 2 au 20 d'août 2021, il y a donc lieu de définir les modalités d'organisation.

L'accueil de loisirs du mois d'août sera ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h, il se déroulera à l'école Bonpain dans le bâtiment des classes élémentaires.

La capacité maximale est fixée à 60 enfants ainsi, pour respecter les normes d'encadrement, il conviendra de recruter 1 directeur et 7 animateurs.

Une garderie sera ouverte de 8h à 9h, de 12h à 14h, et de 17h à 18h.

Le poste de directeur (grade : animateur 1^{er} échelon) sera ouvert du 1^{er} août au 31 août, et ceux des animateurs (grade : adjoint d'animation 1^{er} échelon) du 1^{er} au 21 août.

Le conseil municipal, à l'unanimité

ACCEPTÉ les dispositions reprises ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

JP. MOUGEL : « *Je voudrais savoir, j'ai trois questions, je vais les poser en même temps sous la forme d'une seule question. Est-ce que cet accueil va être subventionné par la Caisse d'Allocations Familiales, quel en sera le coût et y aura-t-il un camp pour les enfants ? C'est à dire un moment où ils partent pendant deux, trois jours dans la nature ?* »

M. LEMATRE : « *Il n'y aura probablement pas de camp pour raison sanitaire, c'est un peu trop court, on ne sait pas exactement où on va. Donc au niveau de la CAF, on est bien d'accord la mise en place a été trop courte pour dire d'en bénéficier et, au niveau des coûts, il y aura un quotient établi, un quotient familial pour les frais.* »

JP. MOUGEL : « *Je parlais du coût total en fait pour le budget, ce n'était pas le coût par famille.* »

M. LEMATRE : « *Environ 28 000 €. On ne les dépassera pas normalement, c'est le maxi. Il y aura des recettes en face qu'on n'a pas pu évaluer. C'est à dire les prestations des familles, automatiquement le reversement des familles on ne peut pas l'évaluer étant donné que c'est une première, mais il y aura des recettes.* »

JP. MOUGEL : « *Sans la CAF je crains quand même que ce soit une opération plutôt à vocation sociale et qui ne sera pas équilibrée quand même.* »

M. LEMATRE : « *Tout à fait, mais c'est un service qu'on voulait rendre à la population, c'était dans le programme et il sera mis en place.* »

O. RYCKEBUSCH : « *Merci Mme Lematre pour ces précisions. Donc c'est important, et je tiens juste à rappeler que nous nous étions engagés à ce que, dès la première saison, nous puissions mettre en place des centres aérés tout l'été. Donc, une partie mise en place par l'Aduges et on refait simplement ce qu'il se passait avant 2006, on gère, on fait appel à nos petits Leffrinckouckois, je trouve que c'est plutôt vraiment une bonne nouvelle. C'est important pour eux aussi de pouvoir travailler un petit peu l'été et financer, pourquoi pas, leurs études, c'est important. Maintenant, concernant les activités, les personnes qui ont été recrutées, et je le redis, par la haute autorité territoriale et la Directrice des Ressources Humaines nous amènent à penser qu'il y aura vraiment de très belles activités. Donc voilà, pour nous c'est un engagement, et c'est un engagement pour lequel on est content de voir ces activités qui vont être proposées à la population.*

Et puis, en espérant que ça se passe dans de bonnes conditions avec une situation sanitaire qui ne s'aggraverait pas, je le rappelle, on est toujours quand même sur un côté un peu « border » donc faisons attention. »

M. PEDRETTI : *« Personnellement je trouve que c'est une bonne idée, je vous le dis comme je le pense, et c'est une bonne initiative. Il reste que je me demandais, l'Aduges du coup ne sera pas du tout associée à cette animation, c'est totalement municipalisé là ? »*

O. RYCKEBUSCH : *« L'Aduges, dans les conventions, c'est trois semaines l'été au mois de juillet, et au mois d'août pas. Donc nous, on a fait le choix de le faire ensemble, nous-mêmes, comme ça se passait par le passé avec une partie en régie, une partie avec du recrutement de jeunes saisonniers, mais quelque chose qu'on puisse gérer. Donc voilà, c'est un autre mode de fonctionnement, mais vous savez c'est un mode de fonctionnement que beaucoup de collectivités utilisent. Et c'est ce qui se faisait à Leffrinckoucke il y a longtemps. Donc voilà. »*

Délibération n° 3_3

ALLOCATION SPORTIVE.

La commission sport réunie le 7 juin dernier a émis un avis favorable au versement d'une allocation sportive d'un montant de 750 € pour deux jeunes sportifs Leffrinckouckois.

Le conseil municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le versement de ces allocations.

DIT que les crédits sont inscrits au budget.

O. RYCKEBUSCH : *« Nous avons souhaité pouvoir accompagner les jeunes sportifs de notre territoire, dans des domaines complètement différents, puisqu'aujourd'hui nous avons deux personnes qui ont été fléchées une sur une partie de tennis avec vraiment un espoir important, et une sur une partie voile avec des ambitions et des projets aussi importants. Les dispositifs aujourd'hui du territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque et du Département ne prennent pas en compte ces jeunes espoirs là, ce n'en est pas moins que les dépenses engagées pour aller faire des compétitions, surtout à ce niveau là de la compétition, parce qu'ils sont vraiment à des niveaux tout à fait respectables et cela laisse présager un avenir plutôt sympathique en ce qui les concerne, j'ai pensé qu'il fallait les accompagner. Donc c'est un projet qui a été proposé en commission, comme quoi il y a quand même des commissions, et il y a eu un avis favorable de la commission. Donc nous, on propose 750 € par petit jeune, ils sont deux, donc 750 € chacun. Je rappelle, les dépenses engagées par ces jeunes et leurs familles sont justes colossales ; c'est plusieurs dizaines de milliers d'euros parce que c'est partir à droite, à gauche, à l'autre bout de la France, les sacrifices qu'ils font, parce que c'est venir associer une vie scolaire et une vie sportive et c'est parfois compliqué pour eux, donc apporter un petit soutien financier ce n'est certes pas grand-chose, ce n'est que 750 €, mais c'est un soutien qu'on souhaite faire et je remercie d'ailleurs la commission qui s'était réunie de l'avoir voté favorablement. »*

S. DZIKOWSKI : *« Nous allons quand même les nommer, il s'agit d'Elliot Rabat donc le tennisman, le jeune tennisman, je pense qu'il a 12 ou 13 ans et il pratique ce sport à l'international, il vise le top 100, donc il a un excellent niveau. Et puis le deuxième sportif c'est Joachim Defives qui a des résultats très honorables aussi sur le plan national, 8ème à la Medcup, 2ème aux championnats de ligue Hauts de France de glisse, enfin bon, il s'adonne à plusieurs sports nautiques, donc voilà nous voulions les récompenser et les mettre à l'honneur, et puis les encourager à poursuivre. »*

O. RYCKEBUSCH : *« Merci pour eux. »*

Délibération n° 4

MODIFICATION DES TARIFICATIONS.

Il y a lieu de revoir le tableau des tarifications suite à la suppression, la modification, et la création de plusieurs tarifs.

Le conseil municipal, à la majorité des voix exprimées (7 abstentions : C. D'HORDAIN, M. PEDRETTI, F. LAILLANT, N. HENNI, P. BERTELOOT, C. DEHAESE, J-P. MOUGEL)

APPROUVE les modifications reprises dans le tableau annexé.

TARIFICATIONS MUNICIPALES 2021

PRESTATIONS	TARIFS	RÉVISION	PROPOSITION
RESTAURATION SCOLAIRE			
Repas senior	6,00 €	Délib. 5_1 11/12/14	suppression
PÉRISCOLAIRE			
Ecole Albert Favresse			
Périscolaire matin (7h30 à 8h45) par enfant	1,50 €	Délib. 3 30/06/17	suppression
Périscolaire soir (16h30 à 18h30) par enfant	1,50 €	Délib. 3 30/06/17	suppression
PÉRISCOLAIRE			
Vacation matin et soir			
Leffrinckouckois QF inférieur à 500			0,90 €
Leffrinckouckois QF entre 501 et 700			1,00 €
Leffrinckouckois QF entre 701 et 1000			1,20 €
Leffrinckouckois QF supérieur à 1000			1,40 €
Extérieur QF inférieur à 500			1,35 €
Extérieur QF entre 501 et 700			1,50 €
Extérieur QF entre 701 et 1000			1,80 €
Extérieur QF supérieur à 1000			2,10 €
Mercredi par vacation matin ou après-midi			
Leffrinckouckois QF inférieur à 500			2,00 €
Leffrinckouckois QF entre 501 et 700			2,30 €
Leffrinckouckois QF entre 701 et 1000			2,40 €
Leffrinckouckois QF supérieur à 1000			2,55 €
Extérieur QF inférieur à 500			3,00 €
Extérieur QF entre 501 et 700			3,45 €
Extérieur QF entre 701 et 1000			3,60 €
Extérieur QF supérieur à 1000			3,85 €
ALSH AOÛT 2021			
Forfait hebdomadaire			
Leffrinckouckois QF inférieur à 500			14,00 €
Leffrinckouckois QF entre 501 et 700			21,00 €
Leffrinckouckois QF entre 701 et 1000			28,00 €
Leffrinckouckois QF supérieur à 1000			35,00 €
Extérieur QF inférieur à 500			21,00 €
Extérieur QF entre 501 et 700			31,50 €
Extérieur QF entre 701 et 1000			42,00 €
Extérieur QF supérieur à 1000			52,50 €
Vacation garderie ALSH matin et soir			
Leffrinckouckois QF inférieur à 500			0,50 €
Leffrinckouckois QF entre 501 et 700			0,75 €
Leffrinckouckois QF entre 701 et 1000			1,00 €
Leffrinckouckois QF supérieur à 1000			1,25 €
Extérieur			1,50 €
Vacation garderie ALSH midi			
Leffrinckouckois QF inférieur à 500			1,00 €
Leffrinckouckois QF entre 501 et 700			1,50 €
Leffrinckouckois QF entre 701 et 1000			2,00 €
Leffrinckouckois QF supérieur à 1000			2,50 €
Extérieur			3,00 €

TARIFICATIONS MUNICIPALES 2021

PRESTATIONS	TARIFS	RÉVISION	PROPOSITION
SPORTS			
Pass mensuel sports/animation Leffrinckouckois			5,00 €
Pass mensuel sports/animation CUD			10,00 €
Pass mensuel sports/animation Hors CUD			20,00 €
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE			
École de musique (périmètre CUD)			
Formation musicale enfant (- 18 ans)	40,00 €	Délib 5_4 21-03-18	suppression
pour le 2ème atelier et suivants	20,00 €	Délib 5_4 21-03-18	
Formation musicale adulte	58,00 €	Délib 5_4 21-03-18	
pour le 2ème atelier et suivants	30,00 €	Délib 5_4 21-03-18	
Formation instrumentale enfant (- 18 ans)	40,00 €	Délib 5_4 21-03-18	
pour le 2ème atelier et suivants	20,00 €	Délib 5_4 21-03-18	
Formation instrumentale adulte	58,00 €	Délib 5_4 21-03-18	
pour le 2ème atelier et suivants	30,00 €	Délib 5_4 21-03-18	
École de musique (périmètre hors CUD)			
Formation musicale enfant (- 18 ans)	95,00 €	Délib 5_4 21-03-18	suppression
pour le 2ème atelier et suivants	95,00 €	Délib 5_4 21-03-18	
Formation musicale adulte	160,00 €	Délib 5_4 21-03-18	
pour le 2ème atelier et suivants	160,00 €	Délib 5_4 21-03-18	
Formation instrumentale enfant (- 18 ans)	95,00 €	Délib 5_4 21-03-18	
pour le 2ème atelier et suivants	95,00 €	Délib 5_4 21-03-18	
Formation instrumentale adulte	160,00 €	Délib 5_4 21-03-18	
pour le 2ème atelier et suivants	160,00 €	Délib 5_4 21-03-18	
Familles : en cas d'inscriptions simultanées de plusieurs membres d'un même foyer, une réduction de 50 % est accordée sur le tarif du 1er atelier. SUPPRESSION			
Les membres de l'HBML bénéficient d'une réduction de 50 % sur tous les tarifs, sur présentation d'un justificatif signé par le Président de l'association. SUPPRESSION			
ÉCOLE DE MUSIQUE			
Forfait annuel formation enfant			
QF inférieur à 500			15,00 €
QF entre 501 et 700			20,00 €
QF entre 701 et 1100			30,00 €
QF entre 1101 et 1300			40,00 €
QF supérieur à 1300			50,00 €
Extérieur CUD			75,00 €
Forfait annuel formation adulte			
QF inférieur à 500			20,00 €
QF entre 501 et 700			30,00 €
QF entre 701 et 1100			40,00 €
QF entre 1101 et 1300			60,00 €
QF supérieur à 1300			73,00 €
Extérieur CUD			100,00 €
Forfait annuel formation instrumentale enfant ou adulte			
QF inférieur à 500			15,00 €
QF entre 501 et 700			20,00 €
QF entre 701 et 1100			30,00 €
QF entre 1101 et 1300			40,00 €
QF supérieur à 1300			50,00 €
Extérieur CUD			75,00 €

C. D'HORDAIN : « Oui, moi je voulais détailler quelques petites choses, notamment concernant des futurs étudiants, on va dire, en musique extérieurs à la Communauté Urbaine. En fait on s'aperçoit que jusqu'à maintenant les prix étaient, notamment pour les enfants, une formation enfant, auparavant elle était à 95 €, maintenant elle est passée à 75 €, moi je n'ai rien contre des baisses de tarifications, bien au contraire, mais pourquoi baisser des tarifs de jeunes, d'adultes qui viennent de l'extérieur de la CUD ?

Alors là vous allez me dire ce n'est pas beaucoup, ce n'est que 20 €, seulement si on arrive au niveau des adultes, au niveau des adultes, un adulte qui s'inscrit en fait il avait 160 € et il passe à 75 €. Ça fait quand même une énorme différence. A nouveau, je n'ai rien contre les extérieurs de la CUD, mais pourquoi avoir des baisses aussi importantes ? »

G. HOEDT : « Alors pour les extérieurs CUD, en formation pour adulte on est sur une tarification à 100 € et non pas à 75, Mme D'Hordain, je ne vous entends pas Mme D'Hordain. »

C. D'HORDAIN : « Excusez-moi, mais j'ai les tarifs, tarifications municipales 2021, je l'ai devant moi, si vous descendez tout en bas du document : formation instrumentale enfant ou adulte, par exemple la dernière ligne : extérieur à la CUD : 75 €. Vous êtes d'accord ? »

G. HOEDT : « Eh bien écoutez je pense qu'on n'a pas le même document. »

C. D'HORDAIN : « Je ne l'invente pas. »

G. HOEDT : « Ce n'est pas ce document là, me semble t-il. »

JP. MOUGEL : « Regardez bien, vous verrez que : école de musique formation adulte extérieur CUD : 100 €, formation instrumentale enfant et adulte extérieur CUD : 75 €. Vous ne parlez pas du même tableau. »

G. HOEDT : « Pour la formation enfant, la formation enfant donc la première partie du tableau école de musique dans la deuxième moitié du document nous avons la formation des enfants premièrement, donc avec les différents quotients familiaux inférieurs à 500 jusque 1300, et la dernière ligne du premier paragraphe extérieur CUD à 75 €. Ça c'est pour la formation des enfants. Ensuite nous avons la formation pour adultes dans le second paragraphe allant de la même façon du quotient familial inférieur à 500 jusqu'au quotient familial supérieur à 1300 et extérieur CUD. Nous avons donc 75 € pour les enfants et 100 € pour les extérieurs CUD de la même façon pour les deux paragraphes et enfin formation instrumentale enfant ou adulte avec les différents quotients familiaux et enfin 75 € en extérieur CUD pour la formation instrumentale. Nous avons le même document M. Mougel ? »

JP. MOUGEL : « J'essayais simplement de vous mettre d'accord. »

G. HOEDT : « Oui, c'est pour ça, merci M. Mougel. »

JP. MOUGEL : « Oui, j'ai bien vu, je trouve que ce n'est pas cher mais j'ai bien vu, il n'y a pas de problème. »

C. D'HORDAIN : « Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous venez de dire, mais moi j'ai le document devant les yeux, école de musique c'est un exemple que j'ai pris, pour notamment la formation instrumentale enfant ou adulte extérieur à la CUD, je ne parle pas des quotients familiaux, je ne rentre pas là-dedans, en extérieur à la CUD, comparé à ce que les gens payaient avant et bien j'estime que c'est..., je ne vais pas dire que c'est gratuit, mais presque quoi. On était à 160 € pour les adultes, là on est descendu à 75 €. Voilà. »

JP. MOUGEL : « Ce que je voudrais dire c'est que c'est le genre de chose dont on parle habituellement en commission de finances et de ce fait je pense que nous allons nous abstenir parce que on a une impression un peu de flottement. »

G. HOEDT : « M. Mougel, le 24 juin à 9h34 M. Vandewalle, directeur financier, a fait parvenir à tous les membres de la commission finances un mail avec le tableau en pièce jointe en indiquant que s'il y avait des remarques de vous rapprocher ou de Benoît Vandewalle, ou de moi-même pour qu'on ait une possibilité d'échange. Dans la période actuelle il n'était pas obligatoirement envisageable uniquement pour cette notion de tarifications de convoquer une commission. »

JP. MOUGEL : « Non, pas pour ça. Moi j'aurais bien vu une commission pour la délibération suivante si vous voulez. Mais ça aurait pu être utile de parler de celle-là effectivement. »

M. PEDRETTI : « Je rejoins M. Mougel, parce que mine de rien, mais je le dis positivement parce que moi, je suis plutôt d'accord avec ça, l'idée de passer aux quotients familiaux est une bonne idée, ça me paraît plus juste et plus équitable, donc c'est quand même une réforme de fond que vous proposez là.

Très bien, mais qu'on en discute en commission avant. C'est un vrai sujet. Donc là, pour le coup, je ne suis pas sûr que c'était inutile. D'autant plus qu'on aurait peut être pu y ajouter, je vois aussi une délib sur l'urbanisme, etc. »

O. RYCKEBUSCH : « Ce n'est pas la même commission M. Pedretti. Ce n'est pas la même commission, ce ne sont pas les mêmes personnes qui siègent, vous le savez, donc on ne pouvait pas faire une association de ces deux choses là. Par contre, vous le savez comme moi, mettre une règle de quotient c'est quand même une réelle avancée sociale. C'est pouvoir permettre à chacun et à chacune de pouvoir faire des activités. Donc maintenant, les tarifs qui ont été annoncés me semble t-il sont plutôt, quand même, cohérents. On peut toujours y apporter certains ajustements plus tard, il n'y a pas de souci, rien n'est figé, je veux dire tout est fait pour pouvoir évoluer éventuellement. »

M. PEDRETTI : « Oui, et du coup j'avais une dernière petite question très courte, vous avez un petit peu cherché à évaluer l'impact de la réforme ? Il y a beaucoup de ménages pour lesquels les tarifs vont augmenter ? Alors je comprends bien que pour certains ça va diminuer, tant mieux, vous avez un petit peu prospecter là-dessus, ou... ? »

O. RYCKEBUSCH : « Non, on ne va pas se mentir, il n'y a pas eu de prospection là-dessus, non. Clairement non. »

G. HOEDT : « Et puis l'ambition aussi, c'est de faire venir de nouvelles familles qui au préalable n'avaient pas accès à ce genre d'activité. »

C. D'HORDAIN : « Effectivement c'est une bonne chose ces coefficients, on peut espérer de nouvelles familles qui viennent, effectivement, pour suivre ces cours de musique. Mais si vous mettez..., je suis désolée, je vais revenir absolument sur ce tarif extérieur CUD. Comment vous allez faire s'il y a beaucoup de personnes de l'extérieur avec des tarifs attractifs comme ça qui viennent à l'école de musique ? Comment vous allez faire si vous n'avez plus de place pour les autres ? Ceux qui habitent Leffrinckoucke ? »

O. RYCKEBUSCH : « Eh bien c'est tout simple, on fait comme, ça se passe déjà comme ça dans les autres villes, on n'est pas les seuls à avoir mis des tarifs un peu attractifs. Maintenant les autres villes comment elles font ? Eh bien elles laissent une règle de priorité, avec des nombres de semaines priorité aux Leffrinckouckois, et ensuite, s'il reste des places, on fait venir les extérieurs. C'est aussi simple que ça. Effectivement, si demain on fait une ouverture tout public à un jour J, eh bien là cela risque d'être problématique. Je rappelle, je suis assez chauvin là-dessus, moi c'est priorité aux Leffrinckouckois et aux Leffrinckouckois. C'est évident, à un moment donné, enfin on m'excusera mais moi, ce que j'ai vu aujourd'hui, et les chiffres parlent d'eux-mêmes, j'ai pu quand même constater qu'il y a des activités qui sont proposées dans certains établissements, notamment à l'école de musique, vous m'excuserez, cela me fait mal au cœur de voir qu'il n'y a que 50 Leffrinckouckois et après ce ne sont que des extérieurs. Et pourquoi ? Il n'y a plus de place ! Cela veut dire que : est-ce qu'à un moment donné les Leffrinckouckois ne sont pas venus ou qu'on leur a dit : non il n'y a plus de place ? J'en sais rien, je n'étais pas là. Moi, ce que je voudrais, c'est priorité aux Leffrinckouckois et Leffrinckouckois : premier temps, et deuxième temps, peut être la semaine d'après ou la semaine encore après, on fait revenir les extérieurs et puis terminé. Et on remplira les créneaux, c'est ça qui est important en fait. »

C. D'HORDAIN : « Bien sûr. Donc, effectivement, pourquoi mettre des tarifs aussi attractifs pour les extérieurs ? »

O. RYCKEBUSCH : « Et pourquoi pas ? »

Délibération n° 5

CONVENTION DE COORDINATION EN MATIÈRE DE POLICE MUNICIPALE.

La police municipale et les forces de sécurité de l'État ont vocation, dans le respect de leurs compétences respectives, à intervenir sur la totalité du territoire de la commune. En aucun cas il ne peut être confié à la police municipale de mission de maintien de l'ordre.

La convention jointe en annexe, établie conformément aux dispositions de l'article L. 2212-6 du code général des collectivités territoriales, précise la nature et les lieux des interventions des agents de police municipale.

Elle détermine les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de l'État.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention.

O. RYCKEBUSCH : « Donc c'est une convention qui vient justifier les domaines de compétence des uns et des autres ; ce que peut faire la police municipale et ce que peut faire conjointement la police nationale. Donc c'est une convention tout à fait simple, c'est quelque chose qu'il faut mettre en place. »

M. PEDRETTI : « Oui, vous avez raison la convention est utile. Alors j'ai lu et j'ai vu que, page 6, vous parlez d'un diagnostic local de sécurité qui, effectivement, pour ce que j'en sais, est un document assez important pour avoir une sorte d'état des lieux de ce qui se passe en terme d'insécurité sur la ville. Alors je me demandais, est-ce que ce diagnostic a été fait ? Si oui dans quel cadre ? Et est-ce qu'il serait possible que les élus du conseil en aient copie ? »

O. RYCKEBUSCH : « Alors oui, on va vous transmettre une copie, il n'y a pas de souci là-dessus. Il va être fait, dès qu'il sera fait on vous transmettra une copie. »

JP. MOUGEL : « Oui, moi j'avais entendu parler, pendant la campagne municipale, d'un centre opérationnel de police municipale qui aurait été ouvert 24h/24, 7 jours/7, 365 jours par an, mais je constate à la lecture de l'article 8 de la convention que, finalement, la police municipale assure ses missions dans les créneaux horaires suivants : du lundi au vendredi de 8h à 18h. Donc finalement, les ambitions sont quand même considérablement réduites. »

O. RYCKEBUSCH : « Non pas du tout. Il faut juste laisser le temps au temps. Ça fait un an M. Mougel ! Il y a des équipes municipales qui ont mis des années à faire des choses et elles n'ont pas bouclé les sujets. Ça ne fait qu'un an. C'est une réflexion globale sur le territoire, je le rappelle. Oui, nous souhaiterions éventuellement qu'il y ait une police intercommunale. Une police intercommunale qui est aujourd'hui portée pas par simplement Olivier Ryckebusch, Maire de Leffrinckoucke, mais aussi par Tétéghem, aussi par le maire de la ville, et les autres villes. Il y a des villes aujourd'hui qui sont moins enclin à vouloir se lancer dans cette intercommunalité pour une raison toute simple, c'est qu'elles ont déjà des brigades assez conséquentes. Vous savez comme moi, en toute transparence, que si jamais on part vers une police intercommunale il faut y mettre les moyens. Nous avons deux agents de police municipale, il y a eu un chiffrage qui a été fait, qui avoisinerait sur la Communauté Urbaine complète environ 200 policiers municipaux en totalité. Aujourd'hui, si tout le monde mettait un peu sa masse salariale dans le « potche » on serait à 170, il en manquerait 30. Moi, j'ai proposé, je ne le cache pas, j'ai proposé à Patrice Vergriete, en tant que Maire de Dunkerque, j'insiste en tant que Maire de Dunkerque, et avec Franck Dhersin qui était autour de la table de pouvoir imaginer, dans un premier temps, une police intercommunale sur ces quelques villes là, pour montrer aux autres collectivités qu'on peut avancer. L'idée elle est claire, l'idée c'est qu'aujourd'hui Dunkerque s'est dotée d'une brigade surpuissante 7 jours/7, 365 jours par an, je rappelle quand même qu'ils font plus de 20 interventions par nuit, c'est à dire qu'on ne prend pas les interventions de jour, donc c'est nécessaire. La problématique si nous on n'arrive pas à trouver une certaine forme de cohésion comme ça sur les territoires, on pourrait être amené à devoir régler des problèmes d'insécurité parce que, par effet plumeau, tout le monde le sait, on pourrait se retrouver chez nous, à Leffrinckoucke, avec des problèmes de délinquance dont on n'a pas forcément envie. Je rappelle, c'est clair, Leffrinckoucke ce n'est pas Chicago. J'ai entendu ça aussi pendant la campagne, ce n'est pas Chicago, mais chaque citoyen a le droit à ce que la sécurité des biens et des personnes soit assurée. Donc, je ne me suis pas trompé, c'est un engagement fort, mais par contre c'est un engagement, vous comprendrez, ou alors M. Mougel vous allez m'incriminer d'exploser la masse salariale prochainement, parce que si Leffrinckoucke fait une brigade 7 jours/7, ce n'est pas deux agents, ou alors je devrais déroger au code du travail et je devrais leur dire : vous allez faire 12h, 12h, 12h, 12h, et ça risque d'être compliqué. Par contre, j'aimerais effectivement tendre vers ça parce qu'aujourd'hui, à mon sens, c'est une nécessité. Donc maintenant on verra, mais ça c'est un travail de fond, vous comprendrez qu'au bout d'un an on ne peut pas y arriver. C'est un travail de fond et c'est un travail d'équipe avec les autres maires, avec le Maire de Dunkerque, peut être moins Zuydcoote aujourd'hui, parce qu'ils dépendent, eux, de la gendarmerie et Bray-Dunes aussi, donc c'est encore différent, donc ça aussi il faut le prendre en compte. Vous avez des villes sur le territoire communautaire c'est la gendarmerie et d'autres c'est la police municipale, donc ce sont quand même beaucoup d'éléments qu'il faut prendre en compte, il faut nous laisser un peu le temps. Donc, effectivement M. Mougel, vous avez bien remarqué, vous avez bien suivi notre campagne municipale, donc nous allons essayer de faire quelque chose. Je vous écoute M. Mougel. »

JP. MOUGEL : « Je voudrais quand même faire remarquer que le pouvoir de police du maire ne peut pas être délégué, donc cela pose quand même un problème une police intercommunale. Je ne sais pas s'il y a eu des expériences de ce genre sur d'autres communes, sur d'autres intercommunalités. J'ai un doute. »

O. RYCKEBUSCH : « Alors, effectivement, vous avez raison de le dire, et puis je pense que vous connaissez mieux la loi que moi ; si on transfère effectivement cette compétence de police, le maire de la collectivité perd le fait qu'il soit magistrat. Donc, le magistrat serait celui vers lequel on se recentre. C'est peut être la raison pour laquelle la Communauté Urbaine aujourd'hui ne souhaite pas forcément porter le projet parce que cela voudrait dire que le Président de la Communauté Urbaine devienne le grand magistrat du territoire. Aujourd'hui on n'est qu'aux prémices de ce dossier là, on y travaille, mais vous avez raison c'est une question très très importante. J'y avais déjà pensé aussi et puis on a déjà eu des échanges avec les autres maires, donc maintenant, il faut voir, il y a peut être une modalité qu'on peut adapter, à voir.

Mais pour l'instant nous ne sommes qu'aux prémices, pour moi, l'important c'était de mettre une brigade de PM. La convention qu'on doit aujourd'hui signifier c'est simplement le fait qu'il faille régler la problématique, enfin ce n'est pas une problématique, c'est : qui fait quoi : nationale, municipale, les opérations conjointes, etc. Il y a des missions que les agents PM ne peuvent pas faire, c'est comme ça et c'est important que ça soit conventionné et puis, de toute façon, c'est obligatoire. Donc voilà. »

Délibération n° 6_1_A

VENTE DE BIENS.

Il est proposé de vendre l'ensemble immobilier vacant comprenant 4 maisons 352, 356, 372 et 374 rue des Anciens Combattants, d'une superficie de 727 m², cadastré section AB n°718.

Les services fiscaux ont transmis une estimation domaniale d'un montant de 230 000 € (marge d'appréciation portée à + / - 15 %).

La commune a reçu quatre propositions d'achat :

- M. David Persyn pour un montant de 170 000 €
- SNC JUBE PATRIMOINE pour un montant de 235 000 €
- M. Abdelhakim Henni pour un montant de 240 000 €.
- M Louis Lener pour un montant de 240 500 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le principe de vente des biens ci dessus mentionnés,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires, après avoir étudié la nature des projets portés par les quatre acquéreurs potentiels.

O. RYCKEBUSCH : « Donc en fait, les maisons se situent, M. Elhoujjaji vient de vous le dire, rue des Anciens Combattants. Ce sont les quatre maisons près de l'école Jules Ferry qui sont, aujourd'hui, enfin aujourd'hui, depuis longtemps abandonnées. On ne peut pas laisser comme ça un patrimoine se dégrader ainsi. D'abord parce que ça nous pose des problèmes d'insalubrité, vous l'avez tous bien vu, les volets ce n'est pas une belle image pour la ville de Leffrinckoucke, donc nous, on a souhaité, plutôt que de payer des compteurs qui sont toujours en action depuis des années, pour lesquels on paye, c'est comme les abonnements, on les paie, on a souhaité faire un état de notre patrimoine et ces quatre maisons entrent dans un processus de vente de biens pour que la ville de Leffrinckoucke, en tout cas ses axes de priorité retrouvent une certaine image, c'est important. Donc, il y a plusieurs personnes qui se sont positionnées. Nous n'avons annoncé aucun chiffre, on a fait une estimation domaniale, l'estimation domaniale nous donne une fourchette de vente. D'habitude c'est entre + 10 ou - 10 %, mais en raison de la situation sanitaire actuelle, comme ils n'ont pas pu se déplacer pour visiter les biens et heureusement, parce qu'il y a des trous, on voit le plafond, il y a des arbres qui poussent dans la maison, il faut le savoir aussi, c'est une jungle, ils ont autorisé les collectivités à faire du + 15, - 15. Donc, on a quatre propositions, on en a trois qui entrent dans la fourchette vraiment domaniale, donc aujourd'hui la délibération qu'il faut qu'on prenne c'est sur le principe. Ensuite, il faudra, bien évidemment, voir les quatre personnes et les projets qu'elles pourraient apporter dessus, parce que je serai, en tant que Maire de la ville de Leffrinckoucke, très vigilant quant aux projets qu'il pourrait y avoir sur le territoire pour éviter les problématiques de « marchands de sommeil ». Je pense qu'on a eu quelques petites expériences sur Leffrinckoucke dont une dans un certain quartier qui a marqué les esprits de tout le monde, et qui marque encore aujourd'hui les esprits, on a pu échanger hier lors d'une réunion publique, M. Pedretti vous étiez présent, il faut absolument être vigilant, donc on sera vigilant sur les appels à projet. Ceux qui viendront s'installer, il faut vraiment que ça entre dans des choses très carrées pour qu'on ne soit pas embêté dans le futur. Donc aujourd'hui, la délibération c'est juste sur le principe de vente, ce n'est pas sur les personnes, on a souhaité avoir une transparence avec vous, il y a quatre offres. Aujourd'hui, donc c'est sur le principe de vente. »

JP. MOUGEL : « Oui, je voudrais apporter une précision. En fait, cette question là n'est pas nouvelle, la vente était envisagée déjà il y a un an. Ça n'a pas pu se faire parce qu'il n'y avait, justement, pas assez de propositions parce qu'il n'y en avait qu'une, mais effectivement, il y a la question du prix qui est importante, et d'un autre côté il y a la question du projet et la fiabilité du promoteur. Parce qu'il faut arriver à ce que ce soit des logements qualitatifs. Et en fait, la décision qui n'a pas été prise l'année dernière, c'était justement parce qu'il fallait décider si on allait raser et reconstruire ou, au contraire, réhabiliter. Parce que rafistoler des logements, enfin du bâti ancien, ce n'est pas toujours qualitatif. Mais sur le principe de vendre, oui, je pense qu'il faut vendre et il faut que cela bouge, il faut qu'il y ait des habitants dans ces logements là. »

O. RYCKEBUSCH : « Donc, vous l'avez dit à juste titre, on sera vigilant sur les projets. Moi personnellement, mais c'est un avis personnel, je trouve que l'architecture de ces maisons, les briques un peu jaunâtres, je trouve cela plutôt joli, il semblerait que les murs soient quand même sains, c'est l'intérieur qui est à refaire. Maintenant, moi je ne suis pas forcément pour un projet de démolition. Vous savez les bailleurs en ce moment c'est un peu compliqué quand même. Il y en a qui sont, vous le savez M. Mougel, il y en a qui abusent un peu socialement, je trouve cela même honteux.

Donc c'est vrai qu'il faudra être très très vigilant, mais il faut absolument qu'on puisse reproposez des logements à Leffrinckoucke. Et c'est dommage d'avoir un patrimoine comme ça un peu abandonné, même si je note bien, effectivement, que vous aviez le projet qu'on mène aujourd'hui, mais par contre on sera vigilant, effectivement. »

Délibération n° 6_1_B

VENTE DE BIENS.

Il est proposé de vendre les terrains cadastrés AI 235 pour 1 177 m² et AI 236 pour 1 692 m², situés en ZAE rue des Acéries pour un montant de 55 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le principe de vente de ces terrains au tarif indiqué ci-dessus.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires.

R. ELHOJJAJI : « Pour ces terrains là, pour la petite histoire, les deux terrains en zone d'activités, il est important de savoir que nous avons découvert, à notre grande surprise, que ces deux terrains sont exploités depuis plus de 10 ans par une société. Nous avons donc contacté le directeur de cette société qui nous a informé qu'il les avait acquis à l'époque de la Sogema. Par sécurité, nous nous sommes rapprochés de la CUD pour nous assurer de l'exactitude des informations, et là, ils nous confirment que les terrains nous appartenaient. Nous avons donc convoqué le directeur en lui sollicitant les actes de propriété, choses qu'il ne possédait pas. Il nous a donc avoué qu'il n'était pas le propriétaire de ces deux terrains là qui étaient exploités depuis plus de 10 ans. »

O. RYCKEBUSCH : « Merci, M. Elhoujjaji, c'est surprenant. Je vous assure c'est surprenant. Ça m'a fait sourire ce jour là, je me suis dit : non, quand même pas ! On avait à Leffrinckoucke, effectivement, des terrains qui étaient exploités, qui étaient devenus des propriétés, et nous quand, avec mon adjoint on a voulu redynamiser l'ensemble du territoire, donc tous les secteurs, toutes les délégations sont remis à plat, et on s'est rendu compte, effectivement, et ce n'est pas 10 ans, c'est 15 ans ! Des terrains utilisés depuis 15 ans pour lesquels la personne nous a même dit : c'est quand même curieux que vous nous demandiez aujourd'hui de racheter les terrains, ça fait 15 ans que je les squatte, on ne m'a jamais rien dit. Enfin là, ce jour là, j'ai quand même souri, parce que vous m'excuserez mais bon, on ne peut pas se permettre de prendre, comme ça, des terrains qui ne nous appartiennent pas c'est de l'argent public ! C'est de l'argent qui est censé entrer dans les caisses de la collectivité. Donc rapidement, nous avons demandé à cette personne de pouvoir nous fournir, effectivement, les actes notariés. Bon il a été dans l'incapacité de le faire, bien entendu, quand on s'accapare un bout de terrain sans demander l'autorisation à personne ça pose inévitablement, à un moment donné, un vrai problème. Donc nous, on a proposé à la personne, tout simplement, il n'était pas question de lui dire : maintenant tu enlèves tout, parce que tout est équipé quand même aujourd'hui, on lui a dit : écoutez, vous rachetez les terrains au prix cadastral majoré, c'est à dire majoré de 15 %. Et donc, la personne n'a pas le choix aujourd'hui que d'acheter ces terrains au prix majoré de 15 %, et s'il elle ne les achète pas, elle quitte les lieux. Donc ces terrains vont être vendus, la société va les racheter mais ça a quand même été, pour nous, un dossier problématique. Maintenant, c'est un dossier qui va être réglé, si vous votez bien évidemment, et j'espère que vous allez le faire, vous allez voter pour cette délibération c'est important de le faire. Mais moi, je tenais quand même à vous apporter cette précision, c'est important. C'est important, c'est pour vous dire à quel point l'équipe municipale cherche tout dans tous les domaines. Donc ce n'est que 55 000 €, mais c'est 55 000 € de plus pour le budget de la collectivité. »

JP. MOUGEL : « Oui, je voudrais avoir l'estimation précise des domaines pour chacune des deux parcelles. »

O. RYCKEBUSCH : « Alors c'est une valeur commune pour les deux parcelles, en fait ce n'est pas dissocié en deux, c'est une valeur estimée à 48 000 €, majorée, donc, compte tenu de l'incertitude à l'évolution du marché immobilier consécutive aux contraintes sanitaires liées au Coronavirus la marge d'appréciation habituelle de 10 % est portée à 15 %. Donc voilà, c'est un package. Donc ce n'est pas cher, mais c'est de la terre, vous le savez M. Mougel, c'est de la terre en zone d'activités, ce n'est pas non plus quelque chose qui a forte valeur ajoutée. »

QUESTIONS ÉCRITES .

O. RYCKEBUSCH : « Nous allons maintenant passer aux nombreuses questions diverses. Juste pour votre information, je rappelle que les questions posées par l'opposition ne donnent pas lieu à débat. C'est dans le règlement intérieur.

Nous avons copié un peu le règlement de l'ancienne équipe municipale, je rappelle, ce règlement intérieur a été voté à un conseil municipal par le passé, donc il n'y aura pas de débat. Je répondrai à vos questions. Concernant maintenant M. Pedretti, j'aimerais que pour les prochains conseils vous puissiez donner vos questions dans le délai imparti, je rappelle que c'est 48 heures franc avant le conseil municipal, pendant les heures ouvrables des services. C'était donc, en principe, vendredi avant 17h30. J'ai reçu vos questions hier matin, je les prends en compte, je vais y répondre, mais j'aimerais qu'on puisse respecter le règlement intérieur. »

M. PEDRETTI : « Oui, deux choses M. le Maire. Vous avez raison je les ai envoyées lundi matin, mais le week-end, et vous le savez très bien, j'étais un peu occupé dans les bureaux de vote et vous aussi, bon, voilà, ce n'est pas une excuse mais on fera mieux la prochaine fois en terme de délai, pas de problème. Par contre, honnêtement M. le Maire, vous avez été élu paraît-il, pour changer les pratiques, pour donner plus de démocratie, plus de débats, mais vous faites quoi là M. le Maire ? Vous reproduisez les pratiques les plus autoritaires qui soient : questions sans débat, point. Moi, je trouve ça inadmissible, c'est vraiment typiquement toute votre démocratie locale... »

O. RYCKEBUSCH : « M. Pedretti, ce n'est pas à l'ordre du jour. »

M. PEDRETTI : « C'est de la poudre aux yeux M. le Maire, c'est de la pure poudre aux yeux ! »

O. RYCKEBUSCH : « M. Pedretti, voyons, ce n'est pas à l'ordre du jour. Donc, je suis quelqu'un d'autoritaire, l'ancienne équipe était autoritaire, en fait avec vous tout le monde est autoritaire ! Écoutez, je suis dans la majorité, vous êtes dans la minorité, c'est comme ça, il y a un règlement intérieur, il a été validé, on respecte le règlement intérieur. Maintenant vous pouvez dire ce que vous voulez, je répondrai à vos questions, non ! Je vais maintenant entamer les questions et je vais répondre. »

M. PEDRETTI : « Je me souviens quand même qu'à une époque, pendant la campagne électorale... »

O. RYCKEBUSCH : « M. Pedretti ! M. Pedretti, je vais quand même apporter une petite information. C'est important quand même qu'on sache, parce que ce n'est pas le tout de dire que M. Ryckebusch est autoritaire, bien sûr que non que je ne suis pas autoritaire. La preuve en est, c'est qu'on fait des réunions avec la population, à répétition, pour qu'elle soit quand même au courant de ce qui se passe sur le territoire en toute transparence. Je rappelle quand même, j'ai un mauvais souvenir, un mauvais souvenir, il y a quelques semaines de ça, j'ai dit : on ne va pas faire que des commissions, on va faire aussi des groupes de travail. Des groupes de travail ce n'est pas obligatoire, je rappelle aussi que les commissions, à part une sur les appels d'offres, toutes les autres sont facultatives, on peut très bien dire : on n'en fait pas. Vous avez vu le nombre de commissions qu'on a mises en place ! J'avais dit : on va tenter le coup des groupes de travail, moi je m'attendais à ce que M. Pedretti vienne avec des projets, une analyse, on va travailler ensemble. Ce jour là, j'ai été marqué quand même, je ne sais pas ce que vous avez contre mon adjoint aux travaux, mais mon adjoint aux travaux était absent, rappelez-vous, et vous avez dit : je ne comprends pas votre adjoint aux travaux n'est même pas là ! Et moi, je me suis dit : eh bien là on est sensé parler de projets et M. Pedretti vient attaquer un de mes adjoints alors que mon adjoint, eh bien vous m'excuserez, on est une équipe de jeunes actifs, nous travaillons tous, mais si M. Pedretti, écoutez quand vous ferez un effort, M. Pedretti, on en reparlera. Pour l'instant nous allons passer aux questions, et il n'y aura pas de débat, j'y réponds. Merci. Donc vous avez les questions, vous allez peut être pouvoir les lire, M. Pedretti, on va commencer par vos questions, donc M. Nourredine Henni étant absent, je vous propose de lire à sa place si vous le voulez bien. »

Questions du groupe « Leffrinckoucke Autrement ! »

M. PEDRETTI : « Vous m'autorisez au moins à lire les questions, merci. »

1 – Aduges et Service-enfance-jeunesse

Vous venez d'annoncer la fin de la convention entre la commune et l'ADUGES pour décembre prochain. Cette décision a été prise sans débat préalable au conseil municipal et nous ne pouvons que constater, une nouvelle fois, votre absence de concertation, que ce soit avec les élus ou les différents acteurs concernés, j'ajoute qui s'en sont évidemment fort émus. De plus, dans la même logique, nous avons appris lors de la réunion publique au quartier des dunes du 25 juin, votre volonté de supprimer la convention nous liant au « service enfance jeunesse » qui anime les activités périscolaires.

Nous nous inquiétons fortement des conséquences de toutes ces décisions, alors même que ces associations fournissaient des activités de qualité. Nous craignons en particulier que, pour des motifs d'économies budgétaires, les services rendus aux habitants se dégradent.
Nordine Henni.

O. RYCKEBUSCH : « Alors tout d'abord, ça ne remet pas en cause du tout, mais alors du tout, la qualité des services que ces personnes ont rendus au sein, notamment, de la Maison pour Tous, ou même de l'école Bonpain à travers le SEJ. C'est vraiment quelque chose que je tiens à, vraiment, pointer du doigt : non remise en cause de leur qualité de travail. Concernant le SEJ, je vais commencer par eux, parce que bizarrement le SEJ, on l'a annoncé il y a quelques semaines, et jamais je ne vous ai entendu en parler. Je vous ai plus entendu parler sur l'Aduges que sur le SEJ. Bref, concernant le SEJ, leurs clients prioritaires étaient Zuydcoote et Bray-Dunes. Zuydcoote a dénoncé, enfin a donné fin, a annoncé une non reconduction de convention avec cette association, du coup le SEJ c'était fini ! Moi, ce que j'ai fait, j'ai reçu, avec mon adjointe à l'enfance et jeunesse, Magalie Lematre, les personnes du SEJ, et elles m'ont dit : le bureau était là, M. le Maire, nous sommes contentes de vous voir, vous êtes le premier à nous recevoir ainsi et à nous expliquer clairement les choses. Elles étaient là, je n'invente pas, elles nous l'ont dit. Parce que c'était, pour nous, normal d'annoncer les choses. On a annoncé les choses pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, on m'excusera, mais il y avait peut être un doublon d'activité sur l'accueil périscolaire. C'est à dire qu'on va se dire les choses clairement ; on donnait 34 000 € au SEJ, et on donnait de l'autre côté plus de 20 000 €, sur la partie des 200 000 € de subvention à l'Aduges, pour une même activité. Et quand j'entends dire, M. Pedretti, que d'un côté, je me dis bon eh bien il y a plein d'enfants, ce n'est pas grave, on paye mais il y a plein d'enfants, mais quand j'entends dire que d'un côté il y a deux enfants et que de l'autre côté il y a un enfant, ça fait cher payé ! Et en plus de ça, je rappelle, et vous l'avez souvent pointé du doigt dans les conseils municipaux par le passé, la masse salariale, le budget, 58 %, etc., trois millions et demi d'euros, ce n'était peut être pas vous, c'était peut être une autre opposition, mais en tout cas cela a été pointé du doigt. On a effectivement une bonne masse salariale à Leffrinckoucke, donc aujourd'hui c'est ce que l'on appelle une réorganisation des services. C'est à dire qu'aujourd'hui, sur la partie SEJ, on est en capacité de pouvoir assurer l'intégralité du service avec une homogénéisation sur les deux écoles, aujourd'hui ce n'était pas le cas. Il y avait l'école Bonpain et il y avait l'école Favresse. On m'excusera, ce sont bien deux écoles de la ville de Leffrinckoucke. Donc nous, on a décidé de faire une homogénéisation, et on a donc mis fin, enfin on fait une non reconduction de la convention, cela n'enlève en rien que l'intégralité des services sera rendue. Concernant l'Aduges, c'est un peu le même principe. Moi on m'excusera, quand je vois ce qu'on paie depuis des années, pour trois semaines de centres aérés l'été notamment, alors il y a la petite enfance, il y a le multi-accueil, etc., toutes les activités proposées par l'Aduges aujourd'hui seront identiques, voire mieux. Pourquoi voire mieux ? Parce qu'aujourd'hui sur les ALSH notamment, les centres aérés, eh bien on va passer de 30 jours à 60 jours. Ça c'est quand même important. Ça, vous pouvez regarder dans la campagne, c'était marqué dans notre programme qu'on allait faire le centre aéré pendant toutes les vacances. Et je rappelle aussi que le centre aéré qui existait jusqu'à aujourd'hui, on peut dire ce qu'on veut, c'est un constat, pendant les petites vacances, ce n'était que l'après-midi 14h-17h. Ce qui veut dire que les familles qui travaillent, qui n'ont pas la chance d'avoir papy et mamie à côté ou une nounou, eh bien comment elles font ces personnes là ? Donc nous, on a voulu répondre à une demande de la population, parce que je rappellerai que notre campagne municipale s'est faite sur des réflexions et des analyses avec les habitants et pour les habitants. Donc, effectivement, on a annoncé à l'Aduges, en toute transparence, l'Aduges est une association comme plein d'autres, on a annoncé à l'Aduges qu'il y avait une non reconduction des conventions à compter du 31 décembre prochain, j'aurais pu très bien l'annoncer au 31 août, mais non. Moi, j'ai préféré l'annoncer bien avant au mois de juin parce que c'est important qu'ils puissent aussi s'organiser. Et pour la petite anecdote, Mme Crockey, la Présidente était au courant, elle savait déjà ce qui se passait depuis un certain temps, mais à un moment donné il faut arrêter de faire l'autruche, on m'excusera, je vais dire il faut arrêter quoi ! Donc moi, j'ai simplement répondu défavorablement parce qu'on a tous les éléments. Et je rappelle aussi, pour la petite anecdote, parce que c'est important de la dire, et j'en finirai là sur ce dossier, dans les conventions il était marqué que, concernant la restauration scolaire, qu'on donnerait un coup de main en gros, de quel coup de main on parle ? J'ai un dossier ici qui parle de la restauration scolaire : on fournit les repas, on achète les aliments, on a nos agents qui travaillent, cela coûte des milliers d'euros, mais la cerise sur le gâteau c'est que la ville de Leffrinckoucke paye plusieurs milliers d'euros pour trois semaines et que l'Aduges facture aux familles ! Alors on m'excusera, mais bon, la moindre des choses aurait été que l'Aduges facture mais redistribue l'argent à la collectivité, moi cela m'a choqué. Et c'était pareil pour le transport ! Le transport était facturé à la ville et c'était refacturé aux familles ! Eh bien écoutez, vous m'excuserez, mais moi c'est non ! C'est non parce que moi c'est : priorité aux Leffrinckouckois ! Ce n'est pas pour ça que les extérieurs ne pourront pas venir, bien au contraire. Maintenant quand j'entends aussi dire qu'il y a des familles qui partaient ailleurs aussi bien à Zuydcoote, à Bray-Dunes parce que les horaires ne correspondaient pas à leurs attentes, vous m'excuserez, moi ça me perturbe ! Donc c'est un travail qui ne s'est pas décidé sur quinze jours, je ne me suis pas levé un matin en me disant : ça y est, on va faire ça. C'est un travail réfléchi, travaillé, avec les techniciens de la ville de Leffrinckoucke, et j'ai de la chance, une fois de plus, d'avoir des agents de qualité à la ville de Leffrinckoucke qui ont mené un travail précis.

Donc ce n'est que l'année prochaine, en 2022, qu'on pourra juger là-dessus. Je réponds tout de suite, effectivement M. Mougel l'a dit tout à l'heure, concernant la CAF, pendant un an il n'y aura pas de CAF parce qu'il faut un projet social. Eh bien le projet social on va le travailler et on ira le chercher. Donc ça aussi, la Maison pour Tous, à ce que je sache, elle fait partie de la ville de Leffrinckoucke, elle ne fait pas partie de l'Aduges, c'est la Maison pour Tous de Leffrinckoucke ! Donc la MPT ne bougera pas et les bénévoles qui travaillaient continueront à travailler à la Maison pour Tous s'ils veulent bien. Je n'ai jamais dit aux bénévoles : maintenant je ne veux plus vous voir. Et on va s'appuyer sur le tissu associatif parce qu'on a la chance, à Leffrinckoucke, d'avoir pleins d'associations, qu'elles soient culturelles, sportives ou sociales qui aujourd'hui ont l'habitude de travailler dans leur petit coin. Eh bien, aujourd'hui, ces associations ont dit : eh bien nous on aimerait travailler sur un projet commun, cohérent, un projet construit, conjoint, donc c'est aujourd'hui une redynamisation, une optimisation et moi je trouve que c'est plutôt intéressant. Et se pose la question : pourquoi les autres villes ne sont pas à l'Aduges ? Il y en a plein qui sont sur d'autres systèmes et il y en a plein aussi qui gèrent en régie et ce sont des choses qui marchent plutôt bien, donc nous allons tenter l'expérience, et ce n'est qu'ensuite qu'on pourra juger si les choix de la collectivité ont été bons ou pas bons. Je ne rappelle qu'une chose, nous ce qu'on veut c'est une qualité de service public de qualité +++, voilà ce que j'ai à dire sur le dossier de l'Aduges. Deuxième question, M. Pedretti, je vous laisse la lire.»

M. PEDRETTI : *« M. le Maire je ne suis pas votre lecteur, et très franchement... »*

O. RYCKEBUSCH : *« Bon c'est bien je vais la lire M. Pedretti, merci. »*

M. PEDRETTI : *« Franchement je ne suis pas très favorable à des modes ... »*

O. RYCKEBUSCH : *« M. Pedretti ! Ou alors vous lisez, ou alors je lis ! »*

M. PEDRETTI : *« Eh bien lisez, M. le Maire, très bien, appliquez votre règlement ! »*

O. RYCKEBUSCH : *« Je lis ? Ou je lis ou vous lisez. Non mais ou je lis ou vous lisez ! »*

M. PEDRETTI : *« Inaudible. On verra la qualité du débat démocratique... »*

O RYCKEBUSCH : *« M. Pedretti, voyons. M. Pedretti ! »*

M. PEDRETTI : *« C'est un monologue, ce n'est que ça ! »*

O. RYCKEBUSCH : *« Allez, je vous laisse lire votre question parce que c'est la vôtre. »*

M. PEDRETTI : *« Non, c'est vous qui la lisez ! Lisez-là M. le Maire, assumez ! »*

O. RYCKEBUSCH : *« M. Pedretti, s'il vous plaît, ne changez pas les rôles. C'est vous qui êtes dans la minorité, ce n'est pas moi. Vous lisez la question s'il vous plaît, je vous écoute, c'est votre lecture. Je ne voudrais pas écorcher les mots, s'il vous plaît je vous écoute, merci. »*

M. PEDRETTI : *« Non, je ne lirai pas cette question ! »*

O. RYCKEBUSCH : *« Eh bien on passe à la question suivante. Mme D'Hordain, je vous écoute. »*

C. D'HORDAIN : *« Ce sera la même chose pour moi. Nous sommes conseillers municipaux vous êtes sensé quand même un minimum nous respecter ! Et pour l'instant, là vous ne le faites pas, parce que vous ne nous autorisez pas à prendre la parole par rapport aux questions que nous posons. »*

O. RYCKEBUSCH : *« C'est dans le règlement intérieur Mme D'Hordain. »*

C. D'HORDAIN : *« Je suis désolée... »*

O. RYCKEBUSCH : *« Il a été voté, il a été voté à la majorité. »*

C. D'HORDAIN : *« Il a été voté par vous, pour vous... et voilà, moi j'en suis exactement... »*

O. RYCKEBUSCH : *« Mme D'Hordain, écoutez, moi je... »*

Inaudible

O. RYCKEBUSCH : « Vous ne voulez pas lire vos questions, parce que c'est quand même important que le public sache les questions que vous avez posées, c'est quand même dans l'intérêt..., il y a des questions intéressantes. Donc est-ce que vous voulez lire les questions ou pas M. Pedretti ? Moi, personnellement, c'est comme vous voulez, ce sont vos questions. On va passer donc, tant pis, on va passer aux questions de M. Mougel et Mme Dehaese s'il vous plaît. Merci. »

Questions du groupe « Bien vivre à Leffrinckoucke »

JP. MOUGEL : « Oui, je vais lire nos questions. »

Projet Usine des Dunes

Coincidence de calendrier, c'est la veille du scrutin des élections départementales et régionales que vous avez présenté votre projet pour l'usine des Dunes. Vos amis politiques candidats auront apprécié ce renvoi d'ascenseur. Nous avons pu apprécier leur enthousiasme pour cette action, eux qui ont brillé il y a encore peu de temps par leur impuissance ou leur inertie pour défendre les emplois du site, eux qui s'étaient résigné à sa fermeture à plus ou moins brève échéance.

Nous saluons donc vos efforts pour tenter de redynamiser l'usine. Une dizaine d'emplois à créer en 2022, c'est une bonne chose par les temps qui courent. Mais cela ne nous fera pas oublier les centaines de postes supprimés depuis cinq ans avec la disparition programmée de la filière chaude.

Vos amis politiques avaient cautionné le sacrifice de l'aciérie des Dunes pour celle de Valenciennes, pourtant moins rentable. La Région et le Département n'avaient rien fait pour la sauver, au contraire.

Le gouvernement non plus d'ailleurs. Il est vrai qu'à l'époque, la ville de Leffrinckoucke était gérée par une majorité de gauche...

Pour en revenir à votre projet, plusieurs questions méritent de vous être posées :

- Quelles seront les nuisances supportées par les riverains (bruits, poussières, odeurs) ?
- Comment seront acheminés les boues et les déchets de déconstruction vers l'usine ?
- Les salariés de l'usine victimes des PSE seront-ils prioritaires pour ces nouveaux emplois ?
- Cette installation avoisinera un site classé Natura 2000, quelles autorisations administratives nécessite-t-elle ?
- Pourrions-nous avoir le plan cadastral détaillant les parcelles concernées par la vente de terrain ascométal.
- Est-ce des terrains sur Leffrinckoucke, Ghyvelde ou Uxem ?

O. RYCKEBUSCH : « Alors je vais répondre sur la première partie et M. Hoedt va répondre sur la deuxième partie du site Ascométal. Concernant les amis, enfin je n'ai pas d'amis politiques, je n'ai jamais été carté. Moi je soutiens des personnes pour ce qu'elles ont fait pour notre territoire, notamment sur le Département, et la Région également, mais je soutiens aussi des personnes que vous connaissez bien, comme l'AJB ; pourtant ils sont aux antipodes, semble t-il, politiquement, et moi je soutiens les hommes que j'apprécie vraiment. Je n'ai pas de..., c'est pour ça je ne vois pas trop où vous avez voulu en venir là-dessus. Effectivement, pendant la dernière campagne j'ai soutenu Paul Christophe, mais j'ai soutenu l'homme. C'est tout, c'est comme ça ! Maintenant chacun est libre de faire ce qu'il veut. Donc, je ne comprends pas trop et je ne vois pas trop le lien entre ce dont on se bat depuis des mois sur le site Ascométal et ces « amis politiques ». Eh bien écoutez, je suis content de découvrir que j'ai de nouveaux amis, cela me fait plaisir. Donc je vais laisser maintenant la parole à M. Hoedt concernant le projet qui est, semble t-il, le plus important, en tout cas sur cette question. »

G. HOEDT : « Merci. Une petite précision complémentaire par rapport à la date choisie pour cette annonce. L'annonce a été choisie par les entreprises et non pas par la municipalité, donc conjointement avec Recynov, Forma Protect et Ascométal. Ce sont ces gens là qui ont choisi la date déjà pour commencer. Ensuite, vous évoquez que les personnes s'étaient résignées à sa fermeture à plus ou moins brève échéance. Il me semble que vous étiez à la ville pour défendre, entre autre, est-ce que vous avez œuvré pour les faire changer d'avis ? On n'en a pas eu vent. Pour répondre aux différentes questions. La première question concernant donc les nuisances supportées par les riverains. L'implantation de l'activité se fera essentiellement sur le côté Nord Est du site. Donc à, à peu près un kilomètre des premières habitations de la cité. Une activité similaire a déjà été réalisée sur le site, pour les gens qui habitent proches de la rue des Acacias ils connaissent le poste de garde, l'ancien poste de garde, il y avait un concassage à une trentaine de mètres du poste de garde qui n'a, apparemment, pas gêné beaucoup de monde, puisqu'on en n'a jamais entendu parlé ; et là, je prends ma position d'employé Ascométal plutôt que d'adjoint, on n'en a jamais entendu parlé de cet aspect là. On a entendu parlé, bien entendu, du bruit de l'aciérie, d'où les équipements qui ont été mis en place avec le merlon, etc, etc. Mais cela, on n'en a jamais entendu parlé. Ce qui sera mis en place probablement en terme de concassage, ce sont des nouvelles technologies avec insonorisation, aspiration de poussières, etc, etc. Donc, je ne pense pas qu'en terme de nuisances liées au bruit on verra quelque chose de plus important que ce qu'il y a pu y avoir par le passé. Concernant ensuite les odeurs, il n'y aura pas de produits qui pourraient générer des odeurs qui seront acheminés sur le site par ces entreprises.

La partie suivante, donc, comment seront acheminés les boues et les déchets de déconstruction vers l'usine ? Alors tout d'abord les boues sont un problème de la CUD, il n'est pas prévu d'acheminement de boues sur le site, et concernant les matériaux d'UNPRU, ils seront acheminés par camions ou trains. Donc par voie routière ou par voie ferroviaire, et il y a une nouvelle signalétique et un aménagement à l'entrée du poste qui sont prévus, et la circulation, comme on a pu l'évoquer à plusieurs reprises, notamment lors de la réunion publique à la MPT pour le quartier des Dunes, il est question donc de faire très attention à la circulation, et il y a d'ores et déjà une lettre qui a été envoyée par Ascométal pour préciser à l'ensemble des transporteurs que la voie d'accès au site était par la rue des Acières. Donc il y a quelques petites choses de ce côté là qui vont être mises en place aussi. Les salariés de l'usine des Dunes, quant à eux, c'est un engagement qui a été pris par Forma Protect et Recynov de prioriser les personnes qui n'auraient pas retrouvé d'emploi à la suite du dernier PSE, et pour votre gouverne, il y en a, à aujourd'hui, sur les 69 personnes, 3 qui n'ont pas retrouvé d'emploi ferme. Les déchets, comment ils seront stockés ? Eh bien dans des box prévus à cet effet, il est bien entendu que l'entreprise a prévu des lieux de stockage protégés, ça c'est évident. Il y a la partie suivante, concernant le site classé Natura 2000, c'est un site industriel, vous le savez, donc il a déjà, à aujourd'hui, des autorisations d'exploitation, mais il y a quand même, pour les nouvelles entreprises qui viennent s'installer, des autorisations qui doivent être données et la DREAL, entre autre, participe à l'établissement de ces autorisations. L'ensemble est naturellement suivi de très près par la DREAL. Ensuite, concernant les parcelles, les parcelles concernées sont pour une partie sur Leffrinckoucke, et pour une autre partie sur Ghyvelde. Les propriétaires sont donc, à aujourd'hui, Ascométal et puis bien entendu, quand vous regardez sur géo-portail, vous voyez des parcelles mais à aucun moment il n'est marqué le nom du propriétaire, etc. Donc aujourd'hui, les seules personnes qui seraient en capacité de délivrer les parcelles se sont les propriétaires. Voilà, je pense avoir répondu à l'intégralité de votre question.

O. RYCKEBUSCH : « Merci Gilles, je vais apporter quelques petites précisions importantes je pense. Ne confondez surtout pas déchetterie et économie circulaire. J'ai pu voir certaines choses passer : « déchetterie Ascométal ». J'ai été même étonné de voir que les personnes qui ont dit ça n'étaient même pas capables de faire la différence entre les deux. On m'excusera : déchetterie : Rosendaël – Bray-Dunes – centre Triselec. Économie circulaire : projet sur le site Ascométal. Le système économique actuel est tout simple. C'est ce qu'on appelle une économie linéaire. Je prends dans la terre tout ce que l'on peut prendre et je tue la terre, regardez ce qu'il se passe actuellement ! Je vais dire on vit quand même un bouleversement climatique, on ne l'invente pas ! Je prends tout ce que je peux, j'utilise, je jette ! C'est une consommation qui est comme cela très rectiligne. L'économie circulaire c'est : j'utilise déjà des ressources pour en faire de nouvelles ressources. Les entreprises qui vont venir là-bas ce sont..., ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'avenir. Donc c'était important, et je rappellerai quand même une chose, quand j'entends dire des personnes parfois : mon dieu, bruit, nuisances sonores, etc. Mais c'est quoi le plus important ? Je n'arrête pas de dire qu'il faut qu'on ait une gestion, j'ai entendu plein de fois : vous devez avoir une gestion rigoureuse de vos finances. Mais ça passe par quoi une gestion rigoureuse ? Ça passe déjà par s'assurer que la fiscalité qui est reversée par les entreprises revienne bien dans nos poches. Si demain on ne se bat pas pour cette usine, qui est là depuis plus d'un siècle, qui a fait vivre des milliers, des milliers, et des milliers de familles, qui ne les fait plus vivre aujourd'hui, mais qui en fait encore vivre quelques centaines, qu'est-ce qu'il va rester demain ? J'ai entendu dire que dans un an, deux ans, il y avait un risque élevé de perdre une fiscalité de l'ordre de 300 à 360 000 €, est-ce que c'est une fatalité ? Il n'y a pas de fatalité ! Quand je suis arrivé au mois de juillet, quand on a remporté les élections, on a eu à devoir se battre contre un coronavirus, on se bat encore aujourd'hui, et on a relevé le défi, on a bossé pour, mais on a, dans le même temps, dû gérer un PSE qui avait été annoncé quelques mois avant. On a eu de la chance de connaître des entreprises et des investisseurs qui étaient intéressés par le site et qui entraient dans notre philosophie environnementale, faire attention à nos terres, à tout ce que la terre peut nous donner, on s'est battu pour cela. Et on s'est battu, et je me suis battu, parce que j'ai peut être été, et c'est peut être le côté novice, j'ai peut être été capable de mettre autour de la table tout le monde. Mes amis, puisque j'ai des amis, j'ai mis mes amis autour de la table, donc mes amis, effectivement du Département, de la Région, mon ami de la Communauté Urbaine de Dunkerque, je fais attention parce qu'après on va dire que je veux mutualiser, ou que je veux fusionner avec Dunkerque, j'ai mis tout le monde autour de la table, quelques soient les tendances politiques qu'ils ont parce que ce n'est pas ça le problème ! Le problème c'est de mettre tout le monde autour de la table ! Parce que si vous ne mettez qu'une personne autour de la table, eh bien il faudra faire une réunion le lendemain avec une deuxième personne, et une troisième. Et c'est pour ça qu'aujourd'hui en France c'est parfois long, parce qu'on enchaîne sur des réunions, des réunions et des réunions. Non ! Nous on a voulu aller vite. Et c'est pour ça qu'en quelques mois on a pu mettre en place des projets qui sont importants et qui vont créer de l'emploi et donc de la richesse. Maintenant je n'espère qu'une chose, parce que ce n'est pas fini, on ne va pas se mentir, c'est une première pierre, j'espère réellement que, demain, ces projets vont grandir avec plusieurs dizaines d'emplois à la clé, pas dix comme j'ai entendu, pas dix, il faut rester prudent, plusieurs dizaines, peut être rapidement, pour nous c'est bien. Mais même si ce n'était que dix, eh bien c'est dix. Parce qu'Ascométal, aujourd'hui le groupe, ça fait des années qu'ils n'avaient pas vu une croissance comme ils connaissent là, ça fait des années ! Ils ont un carnet de commandes aujourd'hui plein avec un horizon à fin d'année, ça fait des années qu'ils ne l'ont pas vu. Eh bien je peux vous assurer, Mesdames et Messieurs, que les gens qui bossent là-bas quand ils se lèvent le matin, il ont un petit peu moins la boule au ventre.

Et ils peuvent peut être dire : je vais partir en vacances cet été, et je vais partir en vacances sereinement. L'été passé c'était loin d'être le cas ! L'été passé on venait de leur annoncer un PSE, donc tous les projets tombent par terre ! Et heureusement, Mesdames et Messieurs, qu'il y a encore aujourd'hui des entreprises qui souhaitent venir s'implanter à Leffrinckoucke, parce qu'on entend toujours parler du site industriel de l'Ouest donc ça veut dire que l'Est c'est fini, c'est mort ? Eh bien non ce n'est pas mort ! L'Est n'est pas mort, parce que le site Ascométal, Mesdames et Messieurs, on peut dire ce qu'on veut, il est là depuis plus de cent ans ! Si demain c'est fini, vous pensez réellement que les propriétaires de ce site vont nous dépolluer le site à merveille pour en faire un petit champ bien sympathique, ou est-ce qu'ils ne vont pas dire : stop on arrête, on y va. Et qui aura la responsabilité de ce site, de la sécurisation ? Ce sera bien la collectivité ! Pour nous ça pourrait être problématique, imaginez des jeunes qui viennent squatter dans l'usine, etc. Aujourd'hui on est sur une autre dynamique. Ce sont de nouvelles activités, c'est un changement d'orientation du groupe Ascométal. Ils partent vers du façonnage à façon, c'est ça qui est important. Mais moi, ce qui est le plus important, c'est qu'aujourd'hui quand je me lève le matin, je me dis : on a peut être fait quelque chose de bien quand même. Mais je n'oublie pas aussi, parce que j'ai beaucoup discuté avec M. Weisbecker, notre ancien Maire, parce que c'est important de se rapprocher des personnes qui ont fait aussi de belles choses. Parce que M. Weisbecker a fait aussi de belles choses, et il avait aussi des projets pour le site Ascométal, eh bien ces projets ne sont pas abandonnés non plus. Vous savez, c'est ce qu'on appelle une association de personnes qui ont envie de faire grandir quelque chose et de faire quelque chose d'un site, et tout seul on ne va pas y arriver ! Moi, je n'ai jamais dit que c'étaient mes idées à moi ! Ce sont les idées de toutes celles et ceux qui veulent travailler. Et moi j'invite toutes celles et ceux qui veulent travailler à nous rejoindre, à apporter leurs idées, c'est cela la vraie démocratie ! Donc voilà, je pense que sur cette question on a pu vous apporter, en tout cas, un maximum de précisions. On va passer à la question suivante si vous le voulez bien. Merci. »

Audit

Quand aurons-nous le détail officiel, par salles, de l'audit ?

O. RYCKEBUSCH : *« Alors les audits, effectivement, nous avons eu une première restitution de bilan concernant les audits. Nous sommes occupés d'affiner, maintenant, les tableaux qui vont venir en annexe sur les fonctionnements, donc fluides, etc. On va pouvoir programmer, dans les semaines qui viennent, une réunion, bien évidemment, pour que vous puissiez être au courant de l'exactitude de l'état de notre patrimoine. Donc il n'y a pas de souci, ce sera programmé, M. Mougel, très prochainement et vous aurez tous les éléments nécessaires en toute transparence.*

Subvention

Vous avez fait la demande de 125 100 euros auprès de la Région des Hauts de France, pour quels bâtiments et quels projets ?

G. HOEDT : *« M. Mougel, je vous invite à consulter le tableau des décisions sur lequel il est inscrit à l'avant dernière ligne : demande de subvention, vestiaires sportifs, 125 100 €.*

Piscine

Nous serions désireux de connaître votre position sur l'avenir de la piscine, pensez-vous ouvrir aux habitants et aux associations assez rapidement ?

O. RYCKEBUSCH : *« Là je suis inquiet. Je suis inquiet parce que la piscine prend l'eau ou perd de l'eau. Écoutez, moi quand on est arrivé à la collectivité, en tant que novice et tout jeune Maire, je me suis dit : il faudrait quand même que je connaisse avec exactitude l'ensemble de mon patrimoine. La piscine en faisait partie. Je me suis dit : avec la piscine on sera tranquille, c'est un nouveau bâtiment. Je me suis dit : il ne va pas nous arriver grand-chose, on sait qu'il y a un patrimoine un peu vieillissant, il n'y a pas eu beaucoup d'investissement, sur la piscine on ne risque rien. Eh bien c'est le pire ! C'est le pire des bâtiments ! La piscine a été refaite en 2011. Depuis 2011 : arrêt technique sur arrêt technique, tout cumulé on arrive pratiquement à un an d'arrêt technique ; l'eau passe du vert au noir, au vert, au noir, au bleu ; du personnel aujourd'hui dont une personne qui est en incapacité de pouvoir travailler qui a subi une grosse problématique liée, semble t-il, à l'ozone, qui a dû être reclassée qui a donc créée une masse salariale supplémentaire parce qu'il a fallu réembaucher des maîtres nageurs derrière, pour revoir des problèmes techniques arriver ! Et quand on a commencé à étudier l'état des fluides de l'ensemble de notre patrimoine, je dis bien l'ensemble, toutes les salles, toutes les maisons, on a des dossiers aujourd'hui sur cinq bâtiments, on sera bientôt capable de vous dire ce que ça coûte à l'euro-euro, c'est important. C'est comme ça qu'on a découvert qu'il y avait des compteurs qui étaient encore branchés, notamment les compteurs de la rue Charcot, un compteur monophasé et un compteur triphasé en activité depuis vingt ans pour lesquels on paye !*

Ce n'est pas grand-chose mais 50, 50, 50, 50, quand ça tourne comme ça le compteur ne s'arrête jamais de tourner ! Et la piscine, on s'est rendu compte que, depuis 2018, il y avait des problématiques importantes notamment de perte d'eau. On a eu une facture qui a bondi, on est passé à plus de 20 000 € de facture d'eau par an, et on s'est dit : mince il y a quand même un souci dans cette piscine. On a profité de la situation sanitaire, j'ai vu avec mon adjoint aux travaux, Michaël Lillio, pour dire eh bien comment on peut faire ? Semble-t-il il y a un souci, on paye une facture exorbitante, il y a une raison. Il y a forcément une raison. Donc, on a décidé de tout mettre en sommeil. Donc, on a coupé le chauffage, on a coupé toutes les alimentations d'eau, parce que vous savez que les bassins quand il y a une fréquentation journalière le bassin effectivement baisse. Il baisse aussi un peu avec le phénomène d'évaporation et puis, après, il y a un apport d'eau neuf qui est fait par rapport à la fréquentation qu'il y a eu au jour le jour. Mais là on s'est rendu compte qu'en quelques jours le volume est descendu de 66 cm, c'est quand même relativement important. C'est à dire que c'est 150 m³ sur un nombre de jours définis. Pour la petite information, 150 m³ multiplié par trois c'est le volume total du grand bassin. C'était inquiétant, ça veut dire que depuis 2018 on jette l'eau, même pas à l'égout, l'eau partait par les bouches de refoulement de la piscine qui étaient mortes. Et on s'est rendu compte que ces bouches de refoulement notamment n'ont jamais été remplacées, les tuyauteries sont d'origine. Donc, on s'est posé la question, quand même, sur ce qu'il fallait faire. On a interpellé, on a fait venir les entreprises pour qu'on puisse avoir un échange constructif avec notre directeur technique, avec mon adjoint aux travaux, avec Mme Veillon qui est l'autorité territoriale, on a réfléchi et on s'est rendu compte qu'il y avait quand même une garantie décennale pour laquelle, je rappelle, lors d'un dernier conseil municipal, M. Berteloot nous avait fortement conseillé de venir mettre en place cette garantie décennale. Mais on n'a pas attendu qu'il nous le dise, bien évidemment qu'on allait le faire. Quand on a un outil qui a coûté plusieurs millions d'euros pour lequel il y a encore un investissement, il y a encore du remboursement à prévoir, on ne peut pas faire autrement que d'aller chercher qui est responsable de tout cela en fait ! Parce que c'est la piscine des Leffrinckoucois et on a besoin de savoir qui est responsable ! Donc, on a mis toutes les entreprises au Tribunal ! Toutes ! On attend le passage d'experts, les premiers devis qui nous ont été annoncés, parce qu'en parallèle on s'est dit : peut être qu'il y en a pour quelques milliers d'euros ? Mais les premiers devis arrivés, eh bien ça avoisine les 100 000 € quand même. Je rappelle que, au budget qui a été voté, en investissement c'est 100 000 € ! Donc 100 000 €, et après on s'est rendu compte qu'il n'y avait pas que ça comme problème, il y avait aussi le problème de la structure. La structure semble-t-il a bougé. Pour quelle raison ? Je n'en sais rien. Je n'incrimine pas l'ancienne municipalité, loin s'en faut, je dis simplement qu'il y a un souci qui est bien plus important que la simple fuite qui peut nous coûter potentiellement 100 000 € demain. Donc moi, ce que je souhaite simplement c'est que chaque personne qui a travaillé dans cette piscine en porte la responsabilité ! C'est important ! C'est notre argent ! Donc aujourd'hui, je ne m'engagerai pas sur une réouverture, ni maintenant, ni demain, ni dans six mois, ni dans un an, ni dans deux ans, c'est la machine administrative qui est en route. Si aujourd'hui on prend l'initiative de faire les travaux, déjà il faut l'argent, cela sous-entend qu'il faudra faire l'impasse sur d'autres projets, et en plus de cela, si on fait les travaux, est-ce que cela ne met pas en péril la responsabilité des entreprises qui pourraient dire : vous avez fait des travaux, maintenant on n'a plus rien à voir dedans. Donc, ils ont voulu une petite négociation à l'amiable, moi on m'excusera, je ne parle pas de négociation à l'amiable. Je parle de gros travaux qui coûtent chers à la collectivité et je rappelle que, moi je m'étais engagé, avec mon équipe, politiquement, à ce que le savoir nager soit fait pour nos écoles, pour nos petits jeunes, tous les enfants seront capables de nager pour s'assurer qu'il n'y aurait aucun accident jamais. C'est une des raisons pour laquelle l'ancienne équipe avait notamment validé le projet de la piscine. J'ai eu l'occasion d'échanger avec M. Weisbecker, il avait raison là-dessus, c'est important quand on voit le nombre de noyés en France chaque année de s'assurer que nos enfants puissent nager. Donc la piscine, M. Mougel, non pour l'instant il n'y a pas de projet de réouverture, je n'en sais rien. Ce que je peux vous dire parce que je suis quelqu'un de très transparent, pour que vous sachiez tout, j'ai interpellé effectivement le Président de la Communauté Urbaine sur un plan piscine. Alors ce n'est pas le plan piscine que certaines personnes ont pu dire. Un plan piscine comme j'ai entendu dire n'existe pas ! Il n'y a pas de plan piscine, de piscines communautaires, où toutes les piscines entreraient dans le giron de la Communauté Urbaine, il n'y en a pas, cela n'existe pas ! Il y a bien un plan piscine pour quelques piscines, mais Bourbourg, Bray-Dunes, Leffrinckoucke n'en font pas partie. Ce qui veut dire que les travaux qui sont là, aujourd'hui c'est à notre charge, pour le moment. Et ensuite, on prendra la décision avec les habitants. Si un jour il y avait un choix à faire, on prendra la décision, parce que ça voudrait dire potentiellement plusieurs centaines de milliers d'euros à injecter. Je ne veux pas porter seul la responsabilité de ce dossier. Moi, aujourd'hui je découvre la problématique et je souhaite que ce sujet soit porté par l'ensemble des habitants. Donc, on sera peut-être amené, à un moment donné, à se poser la question sur cet équipement. Ce que je peux vous dire aujourd'hui pour que vous soyez quand même rassuré, pour nos enfants, c'est que j'ai travaillé pas plus tard que cet après-midi avec Patrice Vergriete, Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque, Maire de la ville de Dunkerque, pour s'assurer que le savoir nager soit mis en place dès le mois de juillet, d'ailleurs là, avec nos maîtres nageurs à la piscine Paul Asseman. Le savoir nager gratuit comme je m'y étais engagé. Et aussi, dès le 1^{er} septembre, que toutes les écoles Favresse et Bonpain puissent aller faire des créneaux de natation à la piscine Paul Asseman, encadrés par les maîtres nageurs de Leffrinckoucke.

Donc, j'ai aussi travaillé pour que nos trois associations sportives, parce qu'on a quand même trois magnifiques associations sportives : usl natation, aquaform, et l'AGFL, je me suis assuré, on est occupé de travailler dessus, pour leur trouver des créneaux ce sera très facile, je pense, pour la natation sportive, un peu plus difficile pour les associations qui ont beaucoup de créneaux, parce que Paul Asseman draine déjà énormément d'associations et de monde, mais en tout cas il est prévu, dans les jours qui viennent, une réunion de travail avec la directrice des sports, l'adjoint aux sports et les autorités ici, donc ma Directrice Générale des Services et notre directeur de l'animation, sports, de se réunir et de réfléchir ensemble sur ce que l'on peut avoir et ne pas avoir. L'idée c'est que : on a un problème, on ne dit pas : j'ai un problème on arrête. On dit : j'ai un problème comment on fait pour se réorganiser ? Nous sommes sur une phase de réorganisation. Donc voilà, la piscine j'ai répondu et j'ai été même plus loin dans la démarche pour que vous soyez au courant de ce qui va se passer. Donc question suivante M. Mougel. »

Aubettes commerciales du parvis de l'office de Tourisme

Quelle procédure a été utilisée pour choisir les commerçants en place et qui sont-ils ?

O. RYCKEBUSCH : « Vous ne les connaissez pas M. Mougel ? M. Mougel ? M. Mougel voyons, je vais réexpliquer l'histoire parce que c'est important d'expliquer l'histoire tout de même. Moi je me rappelle, il y a dix ans, un peu plus même, j'allais manger des glaces à la plage, des bonnes glaces d'ailleurs, j'invite tout le monde à aller manger des gaufres et des glaces parce que, franchement, c'est super bon. Mais à l'époque il n'y avait personne. Personne ne voulait venir à Leffrinckoucke, c'est une réalité ! Je pense même que la personne qui avait cette paillote, qui aujourd'hui est encore là, et heureusement, parce que c'est normal ! Une personne qui, pendant des années, a connu des difficultés et aujourd'hui elle voit que ça s'améliore parce qu'elle a travaillé pour son truc, c'est normal qu'elle reste ! Donc moi, le choix concernant cette personne il est fait. Elle a fait un super boulot, les habitants sont contents, regardez le monde qui y va, c'est tout, il n'y a pas de choix à faire ! C'est l'ancienne équipe municipale qui l'avait mise en place, moi j'ai continué parce que je trouve que l'ancienne équipe faisait de très belles choses. Et j'ai aussi appris que l'ancienne équipe avait rencontré le Hub qui voulait proposer un projet, et qu'il y avait un engagement qui avait été fait, l'engagement c'était : ne vous inquiétez pas vous aurez une place. Donc moi, j'ai encore une fois écouté ce que l'ancienne équipe avait fait parce que je trouve qu'elle a fait beaucoup de choses bien. Et ça en faisait partie. Et en plus on mange aussi des bonnes choses. Et ensuite, concernant le troisième commerçant qui est là, eh bien c'est aussi l'ancienne équipe qui avait mis ça en place. Donc moi, je n'ai fait que laisser en place les personnes qui avaient été mises en place par l'ancienne collectivité. Je trouve que c'était un très beau projet mené par l'ancienne collectivité, j'en suis ravi, et puis en plus de cela on n'a pas cinquante millions de personnes qui viennent, et puis un peu priorité aux Leffrinckouckois tout de même. Donc moi, je suis content qu'elle soit là ! Je rappelle qu'il y a eu plusieurs projets, que sur cette place il y avait un projet d'acquisition de paillote par la municipalité avec une forme de location. Peut être que dans trente ans on pourrait avoir ce projet, mais pour l'instant, on va se contenter de remettre en état notre patrimoine avant d'avoir des projets comme ça. Donc ce sont deux paillotes qui correspondent vraiment à ce qui a été mis en place, et semble t-il, c'étaient des paillotes qui entraient un peu dans la philosophie de ce qui était demandé par l'ancienne collectivité dans le cahier des charges. Moi je trouve que c'est un service qui est rendu à la population qui est important. Nous, c'est simplement une autorisation de travailler. Ils travaillent, ils ont connu, pour la personne qui est la plus ancienne, des moments difficiles parce que c'est la réalité, quand on vient de nulle part, une paillote c'est compliqué. Regardez d'ailleurs à la base de la licorne il y en a une paire qui sont passés là et cela n'a pas marché ! Et regardez il y en a un nouveau qui vient, donc il y a de l'entêtement, une vie d'entrepreneur c'est compliqué, ils n'ont pas eu la main facile, ils ont vécu des mois difficiles, très compliqués, il y a l'URSSAF, il y a le RSI, enfin il y a tout ce qui va avec, c'est compliqué. Donc moi, je suis plutôt heureux et content de voir une redynamisation de cette digue, c'est bien. C'est bien mais il n'en faut pas trop non plus. Donc il n'y a pas eu de choix, il n'y a pas eu..., je ne vais pas inventer une sélection qui a été faite, il n'y en a pas eu de faite. On s'est appuyé sur ce qui avait été fait avant pour qu'il y ait une continuité. Parce que toutes les choses ne sont pas modifiées et heureusement. Heureusement qu'il y a pas mal de choses à garder quand même. Donc voilà, M. Mougel on peut passer à la question suivante. »

Taxe de séjour du camping

D'après le site internet du camping « mer et vacances » 101 emplacements sont loués à l'année et le forfait taxe de séjour est de 128 €. Cela devrait donc rapporter 12 928 € à la ville. Quel a été le montant perçu en 2020 ?

G. HOEDT : « Alors le montant perçu pour 2020, c'est zéro. Pourquoi ? Parce qu'on attend le retour de la Préfecture qui interroge la DGCL, la Direction Générale des Collectivités Locales, par rapport à la situation Covid, par rapport aux dates d'ouverture, et par rapport au déclassement par le propriétaire en cours d'année. Une première demande a été faite par les services le 22 décembre, des relances ont été faites en mars, le 19 avril, le 26 avril, le 8 juin et le 24 juin, et on attend la réponse de la Préfecture. »

City du village

Terrain multi-sports dégradé et squatté, pensez-vous sécuriser les lieux ?

O. RYCKEBUSCH : « De mémoire, je pense qu'il est déjà sécurisé le lieu, il y a une caméra au village. Ah par contre elle ne fonctionne peut être pas. Elle ne fonctionne peut être pas, parce que quand on est arrivé, on s'est aussi intéressé bien évidemment à la sécurité. Donc, on est allé voir, avec la Directrice Générale, parce que moi j'avais interdiction d'entrer et ma Directrice Générale me barricadait l'entrée : interdit, interdit, interdit. Par contre, j'ai eu un retour de ce qui se passait et puis les caméras..., il y en avait plus de la moitié qui ne fonctionnaient pas. Donc, nous avons appelé l'entreprise, une fois, deux fois, trois fois, ils ont fini par venir, mais bon, en même temps il y avait la situation sanitaire, ce n'était pas évident, ils sont venus, on a résolu la problématique du parc. Par contre, il y a encore une caméra qui ne marche pas parce qu'elle n'est pas branchée. Elle n'est pas branchée parce qu'elle est sur un réseau qui n'appartient pas à Leffrinckoucke, donc elle a été mise probablement sur le mauvais poteau. Par contre celle du city fonctionne. Et on veillera vraiment à ce que cet endroit qui vient d'être refait pour le village, et je trouve que c'est vraiment bien parce que c'est une redynamisation du territoire pour lequel le village n'a pas souvent eu grand-chose, mais en même temps, il y a des choix à faire, je le comprends. Nous on a fait le choix là de redynamiser et de commencer par le village. Ils auront un très beau city, il y aura des aires de jeux, ça vaut ce que ça vaut mais c'est une première étape, les boulo-dromes ont été refaits en projet participatif avec des habitants de Leffrinckoucke village. Par contre cela nécessite, effectivement, une surveillance pour éviter qu'il y ait une dégradation dans le temps. On a pu voir que, dans certains coins de la ville de Leffrinckoucke, notamment au skate park, il y a des jeunes qui viennent, mais bon en même temps, vous savez ils viennent là ce n'est pas forcément dans l'idée de casser ou quoi que ce soit. Ils viennent parce qu'ils sont en groupe, parce qu'ils s'ennuient entre copains, et je pense que si on leur propose des équipements sportifs de qualité, ils vont peut être plutôt que de venir squatter et boire un coup, eh bien ils vont peut être venir squatter et faire du sport. Hier j'ai vu plein de jeunes au village, quand ils m'ont vu ils m'ont dit : oui, M. le Maire, génial, super, et quand on leur a annoncé que le sol qui était mis c'était foot et basket parce que ce n'est pas la même épaisseur, et mon adjoint aux travaux a été très très vigilant quant à la qualité qui a été mise en place pour s'assurer que toutes les activités sportives pouvaient être mises sur ce city, j'ai trouvé que c'était une bonne idée. Par contre, la vidéo sera là et on sera vigilant. Donc après, on ne peut pas non plus embaucher un agent de sécurité pour surveiller. Mais on veillera et puis on essaiera de s'adapter, on essaiera de trouver des solutions adaptées conjointement avec la nationale, demander qu'ils passent quand la PM n'est pas là, la PM passera, on essaiera de trouver des solutions et de s'adapter. Voilà, on peut passer à la question suivante. »

Blockhaus miroir

Qu'en est-il ?

O. RYCKEBUSCH : « Il n'y a plus de miroirs. Le blockhaus miroir je me suis déjà expliqué sur le blockhaus miroir. Je rappelle simplement que la personne qui a fait le blockhaus miroir l'a fait, M. Mougel, vous le savez très bien, très anarchiquement. Elle est arrivée un jour : j'ai une idée, une lumière, je vais aller mettre des miroirs, comme ça sans demander l'avis à personne. L'ancien maire n'était pas d'accord du tout là-dessus. Et après il y a eu une forme d'entente entre l'ancien maire et le Sous-Préfet, je rappelle que le blockhaus miroir n'est pas sur le domaine de Leffrinckoucke mais sur le domaine public maritime, c'est complètement deux choses différentes, ce n'est pas de ma responsabilité pourtant j'ai assuré la sécurité l'été passé. J'en ai assuré la sécurité pour les habitants et pour les touristes qui venaient, pour ne pas qu'ils se blessent. Parce qu'il y a eu beaucoup de blessés dessus quand même ! J'ai été responsable du poste de secours de Leffrinckoucke, je sais qu'il y a eu beaucoup de blessés ! Je sais qu'il y en a eu, on ne peut pas dire, quand j'entends dire : non il n'y en a jamais eu, c'est faux, je les soignais ! Donc nous, on a sécurisé les lieux, ce n'était pas à moi de le faire ! Ce n'était pas non plus aux agents de la ville de prendre les seaux de sable et de verre, comme ils l'ont fait ! Moi, je tiens quand même à veiller à la santé de mes agents, je suis garant de leur sécurité physique et psychologique. Pourtant j'ai quand même demandé s'ils voulaient bien aller au blockhaus miroir prendre des caisses, mais on ne pouvait pas le faire tout le temps. Et après, il y a eu une grosse polémique, la Région qui voulait mettre 80 000 € et on a reçu la Région avec Mme Varlet, on les a reçus ici avec la CUD pour voir qui était responsable, comment on pouvait faire ? On les a reçus en toute transparence, et moi j'ai simplement posé la question 80 000 € tous les trois ans ou 80 000 € une fois ? Eh bien c'était 80 000 € une fois. Mais le blockhaus miroir il fallait l'entretenir tout le temps ! Ce qui veut dire que ce serait devenu une charge de fonctionnement importante pour la ville, notamment de Leffrinckoucke, si j'avais fait le choix de le prendre. Moi j'ai pensé, une fois de plus, à l'intérêt collectif, à l'intérêt des habitants et notre gestion budgétaire. D'autant plus que, je rappelle quand même pour la petite anecdote, vous l'avez vu par voie de presse, la personne voulait des droits d'auteur à vie, relativement conséquents, plus de 100 000 € par an, 120 000 € de mémoire, 10 000 € par mois ! Alors oui, la personne avait dit non mais je vais reverser une partie à une association caritative, c'est bien ! Moi je trouve que c'est bien ! Mais quand on est soi-même Président de l'association cela pose problème !

Donc écoutez, je pense qu'aujourd'hui le blockhaus miroir c'est dommage, et je le dis parce que moi-même j'ai fait des photos devant, je pense que tout le monde ici en a fait, c'était une belle œuvre, mais par contre ce n'est pas de la responsabilité de la ville de Leffrinckoucke. Par contre, je pense que la Région quand ils ont fait cet effet d'annonce, c'est nous que ça a quand même mis un peu à mal. Donc aujourd'hui, c'est une responsabilité qui ne m'appartient pas, nous on n'a pas vocation à pouvoir mettre de l'argent dans des droits d'auteur. Je n'étais pas défavorable à pouvoir analyser et réfléchir à la hauteur de la capacité financière de la ville de Leffrinckoucke, mais il n'y avait pas de dialogue. Et on m'excusera, mais quand je vois l'auteur de cette œuvre qui arrive en mairie, et vous le savez M. Mougel, je vois aussi qu'il y a M. Lemaire, quand il est arrivé par le passé comme un fou en hurlant sur les agents, eh bien moi, on m'excusera, moi je peux tout entendre, mais soyons..., franchement avoir tous les désagréments, on peut n'être d'accord sur rien, mais rien ne vaut de se disputer ! On est des adultes, en toute intelligence on discute, on échange, on est d'accord, on n'est pas d'accord. Moi je ne veux pas m'énerver, sincèrement vous me verrez rarement m'énerver. Je dirais les choses, M. Pedretti n'a pas l'air d'accord mais vous me verrez rarement m'énerver. Par contre je dis les choses. Quand j'ai quelque chose à dire, je le dis ! Je n'utilise pas les réseaux sociaux, des avatars, etc. Ce n'est pas mon style, ce n'est pas mon style du tout je déteste ça ! Donc voilà ma position concernant le blockhaus miroir sans miroirs. Question suivante. »

Cantine scolaire

Pouvez-vous nous indiquer vos projets concernant la cantine scolaire ?

O. RYCKEBUSCH : « Alors je vous avouerai que je n'ai pas compris, M. Mougel, votre question, parce qu'on n'a pas de projet sur la cantine scolaire, si ce n'est..., et j'ai été interpellé donc j'ai dit je vais vite appeler la responsable de la restauration scolaire, est-ce que des parents se sont plaints, que des enfants ont maigri ? Je me suis dit : mince, donc nourriture bio, locale exclusivement, il n'y a pas de projet plus que ça. Moi, ce qui m'intéresse le plus c'est de m'assurer que les enfants mangent de la qualité et comme ils veulent. Et je pense que ce service là est rendu, et vous le savez très bien, c'est une équipe formidable qui bosse à la restauration scolaire mais il n'y a pas de projet. Je ne sais pas si vous avez entendu quelque chose mais il n'y a pas eu de projet sur la restauration scolaire, en tout cas je vous le dirai. Mais il n'y en a pas. Ou il y a peut être quelqu'un qui a dit : j'ai un projet pour M. Ryckebusch. Mais non, il n'y a pas de projet du tout. Question suivante. »

Fort des Dunes

Que pensez-vous faire au niveau de l'entrée et parking devant le Fort des Dunes ?

O. RYCKEBUSCH : « Alors effectivement il y a des..., bon on ne va pas se mentir, l'entrée du Fort des Dunes ne donne pas envie forcément d'aller dans le Fort des Dunes. Nous on a fait le choix, je le rappelle, parce que c'est important de se rappeler un peu l'histoire. Pendant la campagne on s'était dit : Fort des Dunes ? Pas Fort des Dunes ? Au début en 2017 on s'était dit : oui, le Fort des Dunes ça coûte cher, l'opposition en a beaucoup parlé également, c'est vrai que ça coûtait cher, mais moi je suis d'accord avec vous, M. Mougel, je pense que c'est un bel outil. Je pense que c'est un bel outil pour lequel il ne faut pas se passer. Vous avez travaillé énormément dedans et j'ai envie d'y croire. Par contre effectivement, il faut développer encore des accès, peut être, plus faciles, du parking, c'est une démarche qui est engagée actuellement avec la Communauté Urbaine de Dunkerque sans leur donner, sans leur transférer l'équipement, et également le Grand Site de France. Donc c'est une démarche qui est engagée pour voir comment on peut s'organiser là dessus, mais l'idée ce sera effectivement qu'à terme on puisse faire quelque chose de très cohérent, très sympathique, très beau et très accueillant. Donc la démarche est entamée, mais je pense que vous l'aviez déjà un peu entamée par le passé, donc on est sur une logique de continuité, une fois de plus, c'est encore un sujet pour lequel, il y a quand même beaucoup de sujets sur lesquels je fais de la continuité, M. Mougel. Vous savez, j'y crois, notre équipe y croit, plus je le visite, plus j'ai envie de le visiter, et plus je le visite, plus j'y crois, donc je pense qu'il y en a qui ont envie de le reprendre parce qu'ils savent qu'ils peuvent y croire aussi. Donc, on fait le pari, la situation sanitaire n'est pas évidente, elle ne nous a pas mis dans une position confortable quant aux recettes qu'on aurait pu générer, mais j'y crois ! Donc on mettra tout ce qu'il faut dedans. On avait voté au budget, juste une petite aparté, une étude qui est menée cette année, l'étude est en passe d'être menée dans le but de voir comment on peut faire ensemble pour les années 2022, 23, 24, 25, mais c'est un bel outil et je comprends pourquoi vous vous êtes battu à ce point pour ce Fort des Dunes. Question suivante. »

ADUGES

Nous apprenons votre intention de cesser la collaboration de la ville avec l'Aduges ?

Nous n'avons pas connaissance d'en avoir discuté dans une commission de votre conseil, pourriez-vous nous donner le pourquoi d'une telle décision personne uniquement à votre majorité.

Une telle décision devrait être prise avec l'ensemble des élus.

Les délégations votées l'année dernière ne comprennent pas le pouvoir de faire cela.
Du reste, les décisions du Maire en vertu de ses délégations ne reprennent pas celle-là !
Avez-vous prévu le reclassement du personnel et combien de personnes concernées.
Est-ce les postes prévus dans vos créations de postes mis au vote dans la modification du tableau des effectifs communaux dans le conseil municipal du 29 juin 2021 ?

O. RYCKEBUSCH : « Alors il y a une partie des réponses qui ont été apportées dans la seule question de M. Pedretti. Maintenant, concernant le reste, moi je me pose la question, pourquoi n'avez-vous pas posé la même question pour le SEJ par exemple ? C'est tout simplement une fin de convention, il n'y a pas lieu d'avoir une délégation là-dessus. Par contre, je rappelle, c'est à fin août qu'il faut signifier à l'Aduges la fin de la convention à partir du 1^{er} janvier 2022. On aura l'occasion lors de prochaines commissions, effectivement, d'en échanger. Néanmoins, il n'y a pas lieu d'avoir une délégation là-dessus.

Concernant, parce que moi ce qui m'interpelle toujours, ce n'est pas parce que c'est l'Aduges, mais par contre, le SEJ, on n'en parle pas quoi. Donc, ce qui vaut pour l'un, vaut pour l'autre. Maintenant, concernant le reste je pense qu'on a répondu à l'ensemble de la question. Voilà ce que je peux dire sur l'Aduges, je pense qu'on en a assez parlé. »

JP. MOUGEL : « M. le Maire, le personnel ? »

O. RYCKEBUSCH : « Alors le personnel, excusez-moi, c'est un volet important en plus. Alors il y a quatre personnes mises à disposition aujourd'hui de la ville de Leffrinckoucke à l'Aduges. Il faut savoir quand même que Leffrinckoucke, ils sont quand même bien sympathiques. Je veux dire que nous sommes les bons samaritains du territoire communautaire. Même Dunkerque ne met pas autant de personnel à disposition d'une association. Même Dunkerque ! Pourtant Dunkerque ce n'est pas Leffrinckoucke. Je me suis renseigné un peu partout auprès de mes collègues maires, personne ne le fait ça ! Alors je ne sais pas, on avait peut être trop de personnel, trop d'argent. Non ! Il n'est pas question de mettre du personnel à disposition ! En plus, quand on met du personnel à disposition on est censé recevoir, et c'est une loi de 2012, recevoir une contribution à l'euro-euro de masse salariale, donc on aurait pu le faire, il faut que ce soit clair. Sauf que dans les conventions ce n'était pas clair du tout ! Donc les quatre agents ce sont des agents ville, qui resteront des agents ville, il n'y a aucun souci là-dessus. Et concernant le personnel Aduges, ce ne sont pas dix personnes à temps plein, ce sont des personnes avec des temps de travail ici mais pas du 35h ou 37h, il conviendra à l'Aduges de veiller au reclassement. Vous savez, ce n'est pas typique à la ville de Leffrinckoucke. La société aujourd'hui évolue tellement vite que, les entreprises, les appels d'offres, les prestataires, etc., et je rappelle qu'une collectivité c'est malheureusement une entreprise à gérer. Et c'est important de le dire, on ne peut pas se mentir. C'est l'argent du contribuable, il faut qu'on fasse attention à tout. Donc le SEJ c'est une chose, l'Aduges s'en est une autre, mais je ne comprends pas qu'on ne parle que de l'Aduges et qu'on ne parle pas du SEJ. C'est un peu discriminatoire à mon sens. C'est ou on parle de tout ou on parle de rien. Donc le personnel, les agents ville seront les agents ville, ils sont titulaires de leurs postes ; et je rappellerai, c'est important de le dire, un agent fonctionnaire est titulaire de son grade mais pas de son poste. Ça c'est important, ce n'est pas moi qui le dis, c'est le statut même de la fonction publique territoriale. Par contre, moi je reconnais le travail de qualité que les personnes ont fait, vraiment ! Par contre, j'aimerais bien savoir dans quel état d'esprit étaient les personnes en 2006, qui travaillaient avant l'arrivée de l'Aduges, quand on leur a annoncé qu'elles n'allaient plus travailler là. Vous voyez, l'histoire c'est un éternel recommencement. Parce qu'on ne parle plus de ce qui s'est passé là. Pourtant j'imagine qu'à l'époque ça a dû être problématique également. J'imagine, et peut être que même avant ça il y a peut être eu d'autres changements qui ont généré du stress et du mal être. Ce n'est pas d'hier, je n'ai pas..., c'est pareil, donc moi je suis quelqu'un qui fait très très attention à ses agents, vraiment très attention. Et si aujourd'hui les agents vous rendent une qualité de service comme ils font, des voiries propres, un embellissement de qualité, ce n'est pas pour rien. Pourtant on n'a pas recruté, on les reconnaît, on les remercie, on fait attention à eux, on les accueille, humilité, simplicité, proximité, moi quand je passe dans les services, je vais dire bonjour à tout le monde, on discute et s'il y a un problème on traite le problème. Il n'y a pas de souci là-dessus. Donc voilà ce que je peux dire sur l'Aduges, moi je parlerai de service public, c'est ça qui m'importe le plus. Maintenant le personnel de l'Aduges, on sera vigilant tout de même, parce que moi je n'ai pas envie non plus d'apprendre que demain il y a des personnes à qui on a dit : allez..., c'est une discussion que j'ai eu avec Joëlle Crockey. Donc c'est important quand même qu'on ait ce débat là. Je l'aurai ! C'est inquiétant, je ne vais pas mentir, mais c'est inquiétant au même titre que quand on a appris qu'il y avait un PSE à Ascométal que c'est inquiétant. Donc, on essaie de tout gérer, ce n'est pas évident. Je ne rappellerai qu'une chose, ce sont des choix à faire. Et les gens vont me juger sur les choix que je fais. Mais j'ai été élu pour faire des choix. Et les choix, tout est dénonçable, tout est critiquable, mais si je ne faisais pas de choix, eh bien on me dirait : M. le Maire, vous ne faites pas de choix, vous ne prenez pas de décision ! Eh bien moi j'ai été élu pour prendre des décisions. Mais je suis quelqu'un qui dit les choses. Si vous avez des choses à me dire, vous venez me voir, je suis accessible facilement. On m'interpelle dans la rue, on peut me parler de ce qu'on veut. Il n'y a pas de souci là-dessus. Je suis accessible on ne peut pas dire que je ne suis pas accessible. Donc voilà ce que j'ai à dire sur ce dossier là, je pense que nous avons fini avec les questions M. Mougel. Donc je vous remercie pour votre présence, à bientôt et puis bonne soirée à toutes et à tous. »

L'ordre du jour est épuisé, M. le Maire clôt la séance.

S. DZIKOWSKI

G. HOEDT

M. LEMATRE

M. LILLIO

V. BOURGOIS

R. ELHOJJAJI

D. MARSCHAL

J. LOPEZ

E. RICHARD

S. THOMAS

JP. GOKELAERE

S. LESTAVEL

L. MARCANT

R. DANIEL

M. COEUGNET

G. COLIN

C. D'HORDAIN

M. PEDRETTI

F. LAILLANT

C. DEHAESE

JP. MOUGEL